

**PHERCYDES PHARMA**

**Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5.824.253 euros**

**Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES**

**493 252 266 RCS Nantes**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020**

**PHERECYDES PHARMA**  
**Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5.824.253 euros**  
**Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES**  
**493 252 266 RCS Nantes**

**RAPPORT DE GESTION**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Pherecydes Pharma (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels au cours dudit exercice.

*Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 - Activité de la Société et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 .....</b>	<b>3</b>
1.1 Présentation générale de l'activité de la société .....	3
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires au cours de l'exercice 2020 .....	4
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	5
1.4 Activités en matière de recherche et développement.....	6
1.5 Activités polluantes ou à risque .....	6
1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers .....	6
1.7 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.....	8
1.8 Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	9
<b>CHAPITRE 2 - Filiales et participations.....</b>	<b>10</b>
2.1 Filiales de la Société.....	10
2.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés.....	10
<b>CHAPITRE 3 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 4 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices .....</b>	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 5 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices .....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 6 - Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....</b>	<b>14</b>
6.1 Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices.....	14
6.2 Franchissement de seuils légaux .....	14
6.3 Actionnariat salarié.....	14
6.4 Informations relatives à l'autocontrôle .....	14
<b>CHAPITRE 7 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres .....</b>	<b>16</b>
<b>CHAPITRE 8 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participation au capital.....</b>	<b>17</b>
8.1 Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux .....	17
8.2 Participation au capital des mandataires sociaux .....	18
<b>CHAPITRE 9 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions.....</b>	<b>20</b>
9.1 Options de souscription ou d'achat d'actions.....	20
9.2 Attributions gratuites d'actions.....	20
<b>CHAPITRE 10 - Mandat des commissaires aux comptes .....</b>	<b>21</b>
10.1 Commissaires aux comptes .....	21
10.2 Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 .....	21
<b>CHAPITRE 11 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes .....</b>	<b>22</b>
11.1 Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2020 .....	22
11.2 Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2020 .....	22
11.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2020.....	23
11.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	24
11.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes.....	24
<b>CHAPITRE 12 - Informations diverses.....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE 13 - Rapport du conseil de surveillance.....</b>	<b>26</b>

## CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

### 1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Créée en 2006, Pherecydes Pharma est une société française de biotechnologie spécialisée dans le traitement des infections bactériennes par les bactériophages (ou phages). Depuis sa création, Pherecydes Pharma s'est donnée comme objectif de mettre au point de nouvelles solutions pour combattre les infections bactériennes compliquées et/ou résistantes.

Les traitements antibactériens développés par Pherecydes reposent sur l'utilisation de virus bactériophages naturels (ou phages) permettant de lutter contre les infections bactériennes chez l'homme, notamment contre les bactéries résistantes aux antibiotiques. Les phages sont des virus qui infectent exclusivement les bactéries et qui sont donc inoffensifs pour les humains, les animaux, les poissons, les plantes, etc.

Les antibiotiques représentent une des découvertes les plus importantes de la médecine qui a sauvé et continue de sauver des millions de vies chaque année. Mais leur efficacité est menacée car les bactéries ont développé la capacité de leur résister et sont donc insensibles au traitement.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la résistance aux antibiotiques représente une des principales priorités pour la santé mondiale. En 2014, selon une étude anglaise, la résistance aux antibiotiques avait causé 700 000 décès dans le monde et l'OMS estime que ce nombre de morts est dépassé chaque année. D'ici 2050, l'OMS prédit que la résistance aux antibiotiques pourrait être responsable de 10 millions de morts par an si rien n'est fait, un niveau supérieur au nombre de décès liés aux cancers.

L'ampleur du risque lié à la résistance aux antibiotiques impose de trouver des traitements alternatifs notamment dans le domaine des bactériophages. En effet, les bactériophages sont une des solutions potentielles les plus avancées et prometteuses.

Depuis sa création, Pherecydes a consacré plus de 13 années de recherche et développement (R&D) ainsi qu'environ 23 millions d'euros d'investissements afin de mettre au point des traitements antibactériens basés sur l'utilisation de virus bactériophages (phages). Les recherches menées ont notamment permis d'identifier et de sélectionner plusieurs bactériophages naturels, actifs contre les bactéries résistantes et multi résistantes aux antibiotiques.

Ces découvertes ont débouché sur 4 brevets déposés par Pherecydes Pharma, dont certains sont déjà accordés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, qui protègent largement le portefeuille de phages naturels de Pherecydes. Ces brevets couvrent la sélection de phages de Pherecydes ainsi que leurs variants sur un écart défini (variation de leur génome). L'association incluant au moins un (ou deux) des phages de Pherecydes est également couverte par les brevets.

La Société a sélectionné comme cibles prioritaires trois bactéries retenues par l'OMS dans la liste des bactéries les plus dangereuses : *Staphylococcus aureus* (staphylocoque doré), *Escherichia coli*, et *Pseudomonas aeruginosa*. Les infections bactériennes dont elles sont responsables représentant à elles seules près de deux tiers des infections nosocomiales des pays industrialisés.

Pherecydes a développé une approche thérapeutique innovante basée sur le concept de phagothérapie de précision consistant à :

- Sélectionner et produire à grande échelle des bactériophages visant différentes souches bactériennes, dont celles qui sont résistantes et multi-résistantes.
- Ne retenir, pour chaque traitement, que les phages actifs *in vitro* sur la souche bactérienne pathogène pour optimiser les probabilités de réussite du traitement.

Les traitements sont donc individualisés et adaptés dans chaque cas, à partir d'une collection de quelques phages par espèce bactérienne.

Capitalisant sur une approche moderne de la phagothérapie et plusieurs années de R&D menées ces dernières années pour identifier et sélectionner dans la nature des phages actifs, Pherecydes ambitionne d'être une des premières biotechnologies à commercialiser un médicament dans cette nouvelle classe thérapeutique pour les indications visées, tout en assurant une production à grande échelle de ses phages dans des conditions de pureté optimale (standards BPF « Bonnes Pratiques de Fabrication » ou GMP en anglais « Good Manufacturing Practices »).

## **1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2020**

L'exercice 2020 a été un exercice contrasté et structurant pour la Société. Nous avons continué le développement de nos phages champions pour traiter les infections résistantes et/ou complexes dues à *Staphylococcus aureus*, *Pseudomonas aeruginosa* et *Escherichia coli*. Nous avons pu réaliser des progrès sur chacun de ces programmes et ce malgré l'épidémie COVID 19 qui a fortement impacté le secteur de l'infectiologie.

Nous avons sollicité un avis scientifique auprès de l'EMA fin 2019. Nous avons reçu le rapport du *Scientific Advice* début mars 2020 qui a validé les grandes lignes du développement de notre programme *S. aureus* tout en demandant un gros travail de développement des procédés de production pour disposer de phages produits selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Le développement et la validation de ces procédés au cours du printemps et de l'été 2020 nous a permis d'initier le processus de production fin 2020.

En parallèle, nous avons poursuivi nos programmes de recherche sur nos phages contre *Pseudomonas aeruginosa* et *Escherichia coli*.

L'année 2020 a été une année importante sur le plan de la propriété intellectuelle avec l'obtention de plusieurs brevets sur plusieurs territoires importants comme les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, validant ainsi la pertinence de la stratégie brevets mise en place avec notre conseil.

Nous avons également au cours de cet exercice renforcé nos équipes avec notamment le recrutement de Philippe Rousseau au poste de Directeur des opérations avant de rejoindre le Directoire à l'été, et Frédérique Vieville en tant que Directrice qualité.

Nous avons surtout continué à répondre aux demandes de traitements compassionnels sur la demande des médecins et sur autorisation de l'ANSM : ainsi six nouveaux patients ont pu bénéficier de la phagothérapie de précision que nous développons. Plusieurs articles scientifiques ont d'ailleurs été publiés au cours de l'année sur certains de ces traitements.

Enfin, l'exercice 2020 a été rythmé par plusieurs augmentations de capital avant l'initiation du processus IPO au quatrième trimestre.

### **1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

#### **1.3.1 Résultats économiques et financiers**

- **Résumé du compte de résultats au 31 décembre 2020**

Les produits d'exploitation sont avant tout liés à la production immobilisée liée aux programmes *S. aureus* et *P. aeruginosa*. Ils ont varié de façon substantielle en fonction des différents programmes de recherche menés par la société. Pour l'exercice 2020, le total des produits d'exploitation ressort à 1.863 k€ contre 2.328 k€ au cours de l'exercice 2019, soit une diminution de 20%.

Pour l'exercice 2020, le résultat d'exploitation ressort à -3.426 k€ contre -2.691k€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 soit un accroissement des pertes d'exploitation de 735 k€ ou +27%. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des produits d'exploitation entre les deux exercices. Les charges d'exploitation quant à elles ressortent à 5.290k€ pour l'exercice 2020 en augmentation de 271k€ ou +5% par rapport aux 5.019 k€ enregistrés pour l'exercice précédent.

Cette croissance est due à l'augmentation du poste autres achats et charges externes de 770k€, en partie compensée par la diminution des autres charges d'exploitation, notamment les salaires et traitements qui ont diminué de 16% entre les deux exercices ou de 259k€. Les autres achats et charges externes sont principalement constitués de sous-traitance, d'achat de petit matériel et consommables, de locations et d'honoraires.

Le résultat financier ressort à -4k€ pour l'exercice 2020 contre -2k€ pour l'exercice 2019, suite à la contraction d'un nouveau crédit par la société auprès de la BPI.

Le résultat exceptionnel ressort à 1.621k€ pour l'exercice 2020 contre 443k€ pour l'exercice précédent reflétant les progrès réalisés dans le cadre de la subvention PhagoProd.

Compte tenu des déficits constatés ces dernières années, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés. Au titre de l'exercice 2020, le crédit d'impôt recherche net est de 414 K€. Le compte comprend 512k€ au titre du CIR 2020 ainsi qu'une régulation du CIR 2019 qui était surestimé de 98 K€. En effet, un montant de 1 028 138 euros a été comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 alors que la Société a bénéficié d'un CIR de 928 828 euros. La diminution du montant de CIR entre les deux exercices est principalement due aux paiements reçus dans le cadre de deux subventions.

- **Commentaires sur les résultats annuels 2020**

En conclusion, les comptes 2020 font ressortir une perte nette de 1.395k€ contre une perte nette de 1.222k€ pour l'exercice 2019, soit une progression de 14%.

#### **1.3.2 Proposition d'affectation du résultat**

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 1.395.340 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2020, s'élèverait désormais à – 10.035.731 euros.

#### **1.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La Société s'étant spécialisée dans le domaine de la recherche biomédical de pointe, l'obtention de brevets et licences dans le domaine de la biologie, de la médecine et plus généralement dans le domaine des sciences de la vie est au cœur de son activité. En conséquence, elle a développé des programmes de recherches ainsi que de tests précliniques et cliniques afin de mettre au point des bactériophages optimisés pour lutter contre trois maladies répandues et sujettes à l'antibiorésistance.

L'importance de son activité de recherche et développement se matérialise par la prépondérance dans les effectifs de la Société de collaborateurs disposant de formations scientifiques de haut niveau et consacrés au travail en laboratoire.

Au 31 décembre 2020, 16 collaborateurs de la société sont affectés à la recherche et au développement, soit 84% de l'effectif total à cette même date.

#### **1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

#### **1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

##### **1.6.1 Risques de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'emprunts, d'obtention de financements publics à l'innovation (subventions, crédit impôt recherche...).

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement des produits de la Société et à l'obtention des différentes autorisations réglementaires en vue de la commercialisation de ces derniers ont été engagées, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles.

Au 31 décembre 2020, le montant des emprunts et dettes financières s'élevait à 400.000 euros.

### **1.6.2 Risques liés aux pertes historiques et aux pertes futures**

Depuis sa création fin 2006, la Société a enregistré des pertes opérationnelles chaque année. Ces pertes s'expliquent principalement par les coûts de Recherches et de Développement, et notamment le renforcement des équipes de Recherches et de Développement, engagés par la Société pour développer ses technologies.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à faire progresser suffisamment son chiffre d'affaires au cours des prochaines années, elle pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles, notamment en raison :

- De ses activités de recherche et développement principalement,
- Des frais de commercialisation et développement de ses produits,
- De son développement à l'international.

L'augmentation significative de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à dégager des résultats imposables, elle ne pourrait pas utiliser les déficits reportables générés par la Société depuis sa création et s'élevant à un total de 13.685.921 euros au jour de la clôture de l'exercice fiscal 2020.

### **1.6.3 Risques liés au remboursement des aides et financements publics**

Au 31 décembre 2020, la Société bénéficie des aides suivantes :

(en €)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant devant être remboursé
Phagogramme	353 000 €	200 000 €	153 000 €	67 000 €
PhagoProd	2 447 000 €	1 793 000 €	654 000 €	Néant

Dans le cas où elle ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions conclues avec les différents organismes, la Société pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée, voire à procéder au remboursement de subventions initialement non remboursables. Une telle situation pourrait priver la Société de moyens financiers important requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement.

Afin d'être en phase avec ces conditions, la Société a proposé durant l'été 2020 des avenants sur ces deux programmes respectivement à la BPI et à la Commission Européenne (CE). Elle a reçu en octobre 2020 l'accord de la BPI et en janvier 2021 celui de la Commission Européenne.

### **1.6.4 Risques sur les actions et autres instruments financiers**

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables.



### 1.6.5 Risques de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation des employés participant de manière significative au développement de la Société cette-dernière a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »). Au 31 décembre 2020, 377.058 BSPCE sont en circulation donnant le droit, pour leurs bénéficiaires, de souscrire à un nombre maximum 377.058 actions nouvelles de la Société, représentant une dilution d'environ 8,74 % par rapport au nombre d'actions existantes au 31 décembre 2020.

En outre, la mise en œuvre des délégations consenties au directoire par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 permettant la réalisation d'une ou plusieurs augmentations de capital, entraînerait, le cas échéant, une dilution complémentaire.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

## 1.7 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

### Introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris

Le 2 février 2021, la Société a annoncé le vif succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris.

La demande totale exprimée s'est élevée à 4.690.361 actions, dont 39% au titre du placement global (le « **Placement Global** ») au travers de 25 ordres d'investisseurs institutionnels français et étrangers, représentant une demande d'environ 10,9 millions d'euros et 61% au titre de l'offre à prix ferme (l' « **Offre à Prix Ferme** » ou « **OPF** », et ensemble avec le Placement Global, l' « **Offre** ») au travers de près de 11.000 ordres d'actionnaires individuels, représentant une demande d'environ 17,2 millions d'euros. Au regard de la forte demande constatée, soit 28,1 millions d'euros, la Société a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension.

Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice de la clause d'extension s'élève à 1.333.265 actions nouvelles allouées comme suit :

- 999.949 actions nouvelles dans le cadre du Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon), représentant environ 6 millions d'euros, soit 75% du nombre total de titres alloués ; et
- 333.316 actions nouvelles dans le cadre de l'OPF, représentant environ 2 millions d'euros, soit 25% du nombre total de titres alloués. Dans le cadre de l'OPF, les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) seront servis à hauteur de 15,0% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à hauteur de 7,9%.

Le produit brut total de l'augmentation de capital de la Société s'élève à environ 8 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Après réalisation de l'augmentation de capital, le capital social de Pherecydes Pharma s'élève à 5 824 253 euros composé de 5 824 253 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro. Sur cette

base, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 6,00 euros par action, la capitalisation boursière de Pherecydes Pharma ressort à environ 34,9 millions d'euros.

Le flottant représente 19,2% du capital de la Société (hors souscriptions des actionnaires historiques).

Le règlement-livraison des titres a été réalisé le 4 février 2021 et les actions ont été admises à la négociation sur le marché Euronext Growth à Paris à compter du 5 février 2021, en cotation continue (code ISIN : FR0011651694 et le mémorandum : ALPHE).

Le produit net des fonds levés permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- développement clinique de son portefeuille de phages anti-Staphylococcus aureus ;
- développement préclinique et clinique de son portefeuille de phages anti-Escherichia Coli ;
- la mise à disposition des phages dans le cadre des ATU, délivrées par l'ANSM pour permettre à certaines catégories de malades en France d'utiliser des médicaments n'ayant pas encore reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM), et le développement du Phagogramme, qui permet de tester la sensibilité de la souche bactérienne d'un patient à plusieurs phages, pour augmenter la rapidité, la fiabilité, la reproductibilité et la sensibilité des tests réalisés.

#### **Délivrance de deux brevets aux Etats-Unis d'Amérique :**

Le 16 février 2021, la Société a annoncé l'accord de l'office américain des brevets et des marques (USPTO) pour la délivrance de deux brevets pour ses phages, anti-Pseudomonas Aeruginosa et anti E. Coli, aux Etats-unis d'Amérique.

La Société a un portefeuille actif de quatre brevets, couvrant chacun de multiples phages et des variants de ceux-ci contre les bactéries cibles : Pseudomonas aeruginos, Staphylococcus aureus et Escherichia coli. Si certains de ces brevets sont actuellement en cours d'instruction, d'autres ont d'ores et déjà été accordés dans des territoires importants tels que les Etats-Unis d'Amérique, l'Europe, le Japon, l'Australie, Hong-Kong et Israël.

#### **1.8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

En 2021, la Société prévoit de continuer le plan de développement de ses différents actifs dans la droite ligne des efforts initiés depuis quelques années. Durant cet exercice, elle entend initier un premier essai clinique pour ses phages anti-*S. aureus* pour les infections ostéoarticulaires sur prothèses et proposer ces mêmes phages à la communauté médicale française dans le cadre d'Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU). Cela représentera la première étape du développement de notre approche de phagothérapie de précision à plus grande échelle.

Notre développement à plus long terme repose sur la progression en parallèle de nos actifs sur nos trois bactéries cibles en clinique, tout en proposant des phages produits selon les normes BPF dans le cadre d'ATU avant une mise sur le marché dans le cadre d'AMM.

## **CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **2.1 FILIALES DE LA SOCIETE**

Au 31 décembre 2020, la Société ne détient aucune filiale.

### **2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES**

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la Société n'a pas pris de participation au sein de société ayant son siège social sur le territoire français.

### CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2020 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ( N/A)					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	50	64	23	13	31	131	0	0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures concernées	221 493 €	252 490 €	30 865 €	34 863 €	161 966 €	480 183 €	0€	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice	6 %	7 %	1 %	1 %	4 %	13 %	na	na	na	na	na	na
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant HT total des factures exclues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours , fin de mois						30 jours, fin de mois					

#### **CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

**CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

<b>Nature des Indications / Périodes</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	4 230 687	3 293 694	2 784 042	2 784 042	1 570 397
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes					
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	- 1.996.472	- 1 974 371	-1 447 205	-1 700 673	-1 061 342
c ) Impôt sur les bénéfices	- 413 732	- 1 028 138	-367 344	-288 517	-287 773
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1.582.740	-946 233	-1 079 861	-1 412 156	-773 569
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 1.395.340	- 1 221 868	-2 419 726	-1 532 999	-714 265
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale	1 341 644	1 600 316	1 151 093	906 169	844 639
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	578 951	693 375	514 182	400 777	363 372

## CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

### 6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2018				Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2019				Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2020			
	Actions ordinaires	Actions de préférence AP1	Nombre total d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Actions ordinaires	Actions de préférence AP1	Nombre total d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Actions ordinaires	Actions de préférence AP1	Nombre total d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Membre du directoire	30 704	-	30 704	1,10%	30 704	-	30 704	0,93%	30 704	-	30 704	0,73%
ACE Management	1 010 820	236 575	1 247 395	44,81%	1 010 820	339 768	1 350 588	41,01%	1 010 820	339 768	1 350 588	31,92%
Omnes Capital	-	193 726	193 726	6,96%	-	304 427	304 427	9,24%	-	362 870	362 870	8,58%
Eliaa Capital	144 927	253 595	398 522	14,31%	144 927	334 677	479 604	14,56%	144 927	731 888	876 815	20,73%
Go Capital	-	193 726	193 726	6,96%	-	304 427	304 427	9,24%	-	564 208	564 208	13,34%
Participations Besançon	207 040	33 436	240 476	8,64%	207 040	33 436	240 476	7,30%	207 040	33 436	240 476	5,68%
Pool GR	23 413	137 109	160 522	5,77%	23 413	170 479	193 892	5,89%	23 413	299 502	322 915	7,63%
Autres actionnaires	176 906	142 065	318 971	11,40%	210 656	178 920	389 576	11,83%	210 656	271 455	482 111	11,40%
<b>Total</b>	<b>1 593 810</b>	<b>1 190 232</b>	<b>2 784 042</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 627 560</b>	<b>1 666 134</b>	<b>3 293 694</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 627 560</b>	<b>2 603 127</b>	<b>4 230 687</b>	<b>100,00%</b>

Au 31 décembre 2020, à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

Le directoire, lors de sa réunion du 4 février 2021, conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020, dans sa seizième (16<sup>e</sup>) résolution, dans le prolongement de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la société sur le marché Euronext Growth à Paris, a constaté la conversion des actions de préférence P1 en actions ordinaires à raison d'une parité d'échange de 1 action de préférence P1 de 1 euro de valeur nominale chacune pour 1,1 action ordinaire nouvelle de 1 euro de valeur nominale chacune.

A l'issue de la conversion des actions de préférence P1 en actions ordinaires et de la réalisation l'Offre décrite au chapitre 1.7 ci-dessus, le capital social de la Société, à la date du présent rapport de gestion, s'élève à 5.824.253 euros divisé en 5.824.253 actions de 1 euro de valeur nominale toutes de même catégorie.

### 6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Les actions de la Société étant admises aux négociations et à la cotation depuis le 5 février 2021, les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce relatives aux franchissements de seuils ne sont applicables que depuis cette date.

### 6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2020, les salariés de la Société ne détiennent aucune participation dans le capital émis et détiennent 1,90 % du capital sur une base entièrement diluée.

### 6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2020, la Société ne détenait aucune action propre.

Dans le prolongement de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la société sur le marché Euronext Growth à Paris décrite au chapitre 1.7 du présent rapport, la Société a mis en œuvre un contrat de liquidité avec Portzamparc à partir du 5 février 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité est exécuté dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 24 décembre 2020 dans sa quatorzième (14<sup>ème</sup>) résolution conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiquée de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 24 juin 2022.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum est de 300% du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, soit 18 euros.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le directoire lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.



## **CHAPITRE 7 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

Les actions de la Société étant admises aux négociations et à la cotation depuis le 5 février 2021 et, à la connaissance de la Société, il n'y a pas eu depuis cette date d'opérations sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché ».

## CHAPITRE 8 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATION AU CAPITAL

### 8.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

#### **Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants**

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération dus et versés aux membres du directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2020			2019		
		Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)	Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)
Guy-Charles Fanneau de La Horie	Président du directoire <sup>(1)</sup>	210 000 €	63 000 €	5 538 €	210.000 €	0 €	5.538 €
Philippe Rousseau	Membre du directoire <sup>(2)</sup>	89 744 €	0	0	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>299 744 €</b>	<b>63 000 €</b>	<b>5 538 €</b>	<b>210.000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5.538 €</b>

(1) Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie a été nommé membre du directoire et président du directoire par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2015, à partir du 4 janvier 2016.

(2) Monsieur Philippe Rousseau a été nommé membre du directoire par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 juin 2020.

#### **Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux administrateurs de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2020		2019	
		Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Didier Hoch	Président du conseil de surveillance	20 000 €	48 887 €	16 000 €	45 630 €
Maryvonne Hiance	Membre du conseil de surveillance	16 000 €	0	8 000 €	0
Go Capital, représenté par Madame Leila Nicolas	Membre du conseil de surveillance	-	-	-	-
Elaia Partners, représenté par Monsieur Franck Lescure	Membre du conseil de surveillance	-	-	-	-
Guy Rigaud	Membre du conseil de surveillance	-	-	-	-
Robert Sebbag	Membre du conseil de surveillance	-	-	-	-
Eric Leire	Membre du conseil de surveillance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>36 000 €</b>	<b>48 887 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>45 630 €</b>

(1) Sommes dues et versées en rémunération du contrat de prestation de service conclus par la Société avec la société CH2O Strategy, gérée par Monsieur Didier Hoch, et décrit au chapitre 10 du présent rapport de gestion.

(2) Sommes dues et versées en rémunération du contrat de prestation de service conclu par la Société avec Madame Maryvonne Hiance et décrit au chapitre 10 du présent rapport de gestion.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a décidé d'allouer à titre de jetons de présence un montant global maximum de 78.000 euros aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2021 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil de surveillance tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

## 8.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2020, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Membres du directoire</b>				
Guy-Charles Fanneau de La Horie	30.704	0,73%	30.704	0,73%
Philippe Rousseau	0	0%	0	0%
<b>Membres du conseil de surveillance</b>				
Didier Hoch	0	0%	0	0%
Maryvonne Hiance	0	0%	0	0%
Go Capital Représentée par Madame Leila Nicolas	564.208	13,34%	564.208	13,34%
Elaia Partners Représentée par Monsieur Franck Lescure	876.815	20,73%	876.815	20,73%
Guy Rigaud	1.291	0,03%	1.291	0,03%
Eric Leire	0	0%	0	0%
Robert Sebbag	0	0%	0	0%

## **CHAPITRE 9 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

### **9.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

#### **Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### **Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **9.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

#### **Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le directoire de la Société n'ont procédé à aucune attribution gratuite d'actions.

#### **Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le directoire de la Société n'a constaté l'acquisition d'aucune action attribuée gratuitement.

## **CHAPITRE 10 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **10.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **Commissaire aux comptes titulaires**

##### ***PricewaterhouseCoopers Audit***

Représenté par Monsieur Cédric Mazille  
63, Rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé dans les premiers statuts du 12 décembre 2006 et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **Commissaire aux comptes suppléants**

##### ***Monsieur Patrice Morot***

63, Rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **10.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE REOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

#### ***Monsieur Jean-Christophe Georghiou, commissaire aux comptes suppléant***

63, Rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé le 22 mai 2014 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2020 a constaté l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en tant que commissaire aux comptes suppléant à l'issue de ladite réunion.

## CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de services liant les mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages que ceux décrits dans le présent paragraphe.

### 11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

- **Convention de prestation de services conclue avec la société CH2O Strategy en date du 20 avril 2020**

#### Personne concernée :

Monsieur Didier Hoch, président du conseil de surveillance, contrôlant la société CH2O Strategy au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

#### Objet de la convention :

Prestation de services dans le cadre de l'accompagnement du président du directoire, du *chief operating officer* et du comité de direction de la Société à la préparation et la mise en place d'un plan de refinancement de 18 à 24 mois pour le développement de la Société à l'international.

#### Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, la société CH2O Strategy perçoit une rémunération de 2 000 euros, hors taxes, par journée de travail, avec un minimum convenu de 20 journées de travail pendant la durée du contrat.

En outre, la société CH2O Strategy peut également percevoir une rémunération complémentaire en cas de succès, équivalente à 1% des opérations suivantes :

- Levée de fonds hors actionnaires historiques d'un minimum de 2 millions d'euros ;
- Valeur ajoutée en cas de transaction /fusion ;
- Sécurisation d'au moins 2 millions d'euros (dilutif ou non) de « *new cash* », hors programmes BPI France (prêt atout, fonds OC) ou d'au moins 3 millions d'euros incluant les programmes BPI France (prêt atout, fonds OC) et prêts bancaires (PGE...).

Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée d'un an soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021.

### 11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Néant

### **11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2020**

- **Convention de prestation de services conclue avec la société CH2O Strategy en date du 17 janvier 2019**

#### Personne concernée :

Monsieur Didier Hoch, président du conseil de surveillance, contrôlant la société CH2O Strategy au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

#### Objet de la convention :

Prestation de services dans le cadre de l'accompagnement de la Société et du comité de direction de la Société à la préparation et la mise en place d'un plan de développement de la Société à l'international.

#### Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, la société CH2O Strategy perçoit une rémunération de 2.000 euros, hors taxes, par journée de travail, avec un minimum convenu de 20 journées de travail pendant la durée du contrat.

Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 15 janvier 2019 pour une durée d'un an, il est donc arrivé à échéance au 15 janvier 2020. Le contrat de prestation de services a été approuvé au titre de la procédure des conventions réglementées prévue aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce par l'assemblée générale ordinaire extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2019, dans sa troisième (3<sup>e</sup>) résolution.

#### Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la somme de 48.887 euros a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Convention de prestation de services conclue avec la Madame Maryvonne Hiance en date du 17 janvier 2019**

#### Personne concernée :

Madame Maryvonne Hiance, vice-président du conseil de surveillance de la Société.

#### Objet de la convention :

Prestation de services dans le cadre de l'accompagnement du président du directoire de la société et du comité de direction de la Société à la préparation et la mise en place d'un plan de développement de la Société à l'international.

#### Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, Madame Maryvonne Hiance perçoit une rémunération de 2.000 euros, hors taxes, par journée de travail, avec un minimum convenu de 10 journées de travail pendant la durée du contrat.



Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 15 janvier 2019 pour une durée d'un an, il est donc arrivé à échéance au 15 janvier 2020. Le contrat de prestation de services a été approuvée au titre de la procédure des conventions réglementées prévue aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce par l'assemblée générale ordinaire extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2019, dans sa troisième (3<sup>e</sup>) résolution.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la somme de 0 euros a été versée par la Société au titre de cette convention.

**11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS**

Néant.

**11.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES**

Aucune.

## **CHAPITRE 12 -       INFORMATIONS DIVERSES**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

## **CHAPITRE 13 - RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 1** du présent rapport de gestion, le rapport sur la gouvernance d'entreprise établi par le conseil de surveillance de la Société en application des dispositions précitées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à Nantes,  
Le 14 avril 2021

Le directoire

**PHERECYDES PHARMA**  
**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.824.253 euros**  
**Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES**  
**493 252 266 RCS Nantes**

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Chers actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté en application de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce et porte sur le gouvernement d'entreprise ainsi que les observations du conseil de surveillance de la société Pherecydes Pharma (ci-après la « **Société** ») sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le présent rapport comporte l'ensemble des informations requises par les articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5 dudit Code pour les sociétés anonymes dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

## **CHAPITRE 1 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **1.1 LISTE DES MANDATS**

#### **1.1.1 Directoire**

Au 31 décembre 2020, le directoire de la Société est composé ainsi :

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Date de début du mandat</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
Guy-Charles Fanneau de La Horie	Président du directoire	4 janvier 2016	Assemblée générale 2024
Philippe Rousseau	Membre du directoire et directeur général	24 juin 2020	Assemblée générale 2024

#### ***Guy-Charles Fanneau de La Horie, président du directoire (61 ans)***

Guy-Charles Fanneau de La Horie dispose de plus de 20 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies. Avant de rejoindre Pherecydes Pharma, il a occupé plusieurs postes internationaux de management, notamment au sein de Schering-Plough, Biogen et IDM, en Europe et aux Etats-Unis. Plus récemment, Guy-Charles Fanneau de La Horie était Directeur Général de PathoQuest, une société spécialisée dans l'identification d'agents pathogènes par Next Generation Sequencing (séquençage haut débit). Entre 2006 et 2013, il a dirigé Néovacs et piloté son introduction en bourse en 2010.

Auparavant, il a passé huit ans chez Biogen où il a créé et dirigé les filiales France et Benelux, géré la force de vente de 700 millions de dollars aux Etats-Unis (639 millions d'euros) et exercé des

responsabilités paneuropéennes au niveau marketing, réglementaire et médical. Guy-Charles est diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon (1982) et d'un MBA de l'INSEAD (1988).

Par ailleurs, Guy-Charles Fanneau de La Horie a également participé en 2008 à la fondation d'Angels Santé, réseau de Business Angels, et a investi dans des start-ups telles que Santévet, Nanobiotix, Effimune et Pherecydes Pharma.

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2015, a nommé Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie en tant que membre du directoire et de président du directoire à partir du 4 janvier 2016 pour une durée de six ans. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat du directoire de six à quatre années. En conséquence, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a renouvelé les mandats de membres du directoire et de président du directoire de Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### ***Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
Néant		

#### ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

#### **Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 30.704**

#### ***Philippe Rousseau, membre du directoire (50 ans)***

Philippe Rousseau dispose de plus de 20 années d'expérience dans l'industrie biotechnologique tant au sein de sociétés privées que cotées. Avant de rejoindre Pherecydes Pharma, il a occupé plusieurs postes de direction financière et direction générale en Europe et aux Etats-Unis. Plus récemment, Philippe Rousseau a été *Deputy CEO* d'ABCDx à Genève (diagnostic de lésions cérébrales), il s'est occupé du développement du marché américain de CYTOO (société préclinique spécialiste des maladies musculaires) et il a été *Chief Financial Officer* de Vivalis (maintenant Valneva). Entre 2003 et 2009, il a été *Chief Financial Officer*, puis *acting CEO* et membre du Directoire d'ExonHit Therapeutics qu'il a introduit en bourse en 2005. Auparavant, après un début de carrière dans la banque et le conseil en stratégie, Philippe Rousseau s'est spécialisé en Biotechnologie en tant que directeur IR, puis VP Finance chez Genset en 1998. Philippe Rousseau est diplômé d'HEC en finance (1994).

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 24 juin 2020, a nommé Monsieur Philippe Rousseau en tant que membre du directoire pour la durée restant à courir au mandat du directoire. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat du directoire de six à quatre années. En conséquence, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a renouvelé le mandat de membre du directoire

de Monsieur Philippe Rousseau pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

***Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
Membre du comité de surveillance	Surfactis	2010
Membre du comité stratégique	Glowee	2019

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Directeur général délégué	Cytoo S.A.	2013-2018
Managing Director	Anesten LLC	2010-2018
Deputy CEO	ABCDX S.A	2019-2020

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0**

**1.1.2 Conseil de surveillance**

**Composition du conseil de surveillance**

Au 31 décembre 2020, le conseil de surveillance de la Société est composé ainsi :

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Age</b>	<b>Membre indépendant (1)</b>	<b>Membre du comité d'audit</b>	<b>Membre du comité des rémunérations</b>	<b>Date d'entrée au conseil de surveillance</b>	<b>Date de fin de mandat (2)</b>
Didier Hoch	Président du conseil de surveillance	64	✓			2019	2024
Maryvonne Hiance	Vice-président du conseil de surveillance	72	✓		✓	2019	2023
Go Capital, représenté par Madame Leila Nicolas	Membre du conseil de surveillance	40			✓	2017	2021
Elaia Partners, représenté par Monsieur Franck Lescure	Membre du conseil de surveillance	52				2019	2024

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Membre du comité d'audit	Membre du comité des rémunérations	Date d'entrée au conseil de surveillance	Date de fin de mandat (2)
Guy Rigaud	Membre du conseil de surveillance	73		✓		2020	2024
Robert Sebbag	Membre du conseil de surveillance	70	✓			2020	2024
Eric Leire	Membre du conseil de surveillance	63	✓	✓		2020	2024

(1) Au regard de la recommandation n°8 du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middledext de Septembre 2016..

(2) Le mandat de membre du conseil de surveillance expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer des comptes du dernier exercice clos. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire le mandat de membre du conseil de surveillance de 6 ans à 4 ans et la durée des mandats en cours ont été ajustée en conséquence.

### Profils des membres du conseil de surveillance

#### **Didier Hoch, président du conseil de surveillance (64 ans)**

Médecin, Didier Hoch est administrateur d'une société cotée, OSE Immunotherapeutics, et était auparavant administrateur de DBV Technologies et Genticel. Il a été de 2011 à 2013 Chairman de Pevion Biotech puis de 2013 à 2018 du Forum Biovision et de l'accélérateur de startups « Big Booster ». Didier Hoch a été de 2000 à 2010, Président de Sanofi- Pasteur- MSD, une société conjointe (en « joint-venture ») consacrée aux vaccins, entre Sanofi & Merck. Didier Hoch a également occupé différentes fonctions managériales au sein de Rhône Poulenc Rorer, puis Aventis (« VP Middle East - Africa » Vice-Président Moyen- Orient & Afrique). Ancien président de l'association des fabricants de vaccins « Vaccine Europe » et président du comité de Biotechnologie du LEEM.

Monsieur Didier Hoch a été coopté en tant que membre du conseil de surveillance par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Michel Joli pour la durée du mandat restant à courir à ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de renouveler son mandat de membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019 a décidé de nommer Monsieur Didier Hoch en tant que président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance et a été renouvelé par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020.

#### **Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020**

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Administrateur	Ose Immuno Therapeutics	2011

Co-Chairman	Charity for the Underground University Foundation	2018
Président du conseil stratégique	Goliber Therapeutics	2019

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années***

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	Germitec	2014-2019
Administrateur	DBV Technologies	2012-2016
Administrateur	Genticel	2011-2017
Advisory Scientific Board member	Myasterix/Curavac	2014-2018
Chairman Biovision et Big Booster	Fondation pour l'université de Lyon	2012-2018

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0**

***Maryvonne Hiance, vice-président du conseil de surveillance (72 ans)***

Précédemment Présidente et cofondatrice d'Effimune, ingénieur spécialiste du nucléaire, Maryvonne Hiance a managé pendant 14 ans un programme nucléaire sur les neutrons au sein de FRAMATOME (Areva). Elle a également précédemment dirigé pendant plus de 20 ans différentes sociétés d'innovation en Biotechnologie : SangStat Atlantic (la société mère Sangstat medical corporation a été acquise par l'industriel Genzyme en 2003 pour son portefeuille de produits dans l'immunosuppression et la transplantation) ; elle a également dirigé les sociétés d'innovation DrugAbuse Sciences et la société TcLand. Maryvonne Hiance a fondé et dirigé la société Strategic ventures une société de conseil impliquée dans l'aide à des sociétés technologiques. Elle a été membre du conseil stratégique de l'innovation et conseil du ministre des PME et de l'industrie. Aujourd'hui, elle est Vice-Présidente de France Biotech.

Madame Maryvonne Hiance a été cooptée en tant que membre du conseil de surveillance par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Loza pour la durée du mandat restant à courir à ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2019 a décidé de renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Maryvonne Hiance pour une durée de six années. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années et a constaté, en conséquence, que le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Maryvonne Hiance arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 16 janvier 2019 a décidé de nommer Madame Maryvonne Hiance en tant que vice-président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

***Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Vice-président, directeur de la stratégie	Ose Immuno Therapeutics	2016



Vice-président	France Biotech	2019
Président de HealthTECH For Care	France Biotech	2019
Président	Olgram	2020

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années***

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Président	France Biotech	2016-2019
Administrateur	Apave	2018-2020

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0**

***Monsieur Franck Lescure, représentant permanent de Elaia Partners, membre du conseil de surveillance (52 ans)***

Franck Lescure a rejoint Elaia Partners afin d'apporter son expertise dans le domaine de l'investissement dans les sciences de la vie après plus de 20 ans d'expérience dans des startups biotechnologiques en phase de démarrage. Franck Lescure a débuté sa carrière en tant que scientifique chez Genset, l'une des premières startups biotech françaises. En 1997, il rejoint la filiale Santé du groupe Air Liquide, en tant que chef de produit. Il a débuté sa carrière d'investisseur au Crédit Lyonnais Private Equity puis est devenu Partner in Life Sciences chez Auriga Partners.

La société Elaia Partners a été cooptée en tant que membre du conseil de surveillance par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 28 mai 2019, en remplacement de la société Auriga Partners pour la durée du mandat restant à courir à cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de renouveler son mandat de membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Monsieur Franck Lescure assure la fonction de représentant permanent d'Elaia Partners au conseil de surveillance de la Société depuis sa cooptation le 28 mai 2019.

***Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Représentant permanent d'Elaia Partners	Flash Therapeutics	2016
Représentant permanent d'Elaia Partners	Honing Biosciences	2020
Représentant permanent d'Elaia Partners	Pili	2019
Représentant permanent d'Elaia Partners	Pylote	2015

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années***

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		

---

Néant

---

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0 <sup>(1)</sup>**

---

(1) A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, Monsieur Franck Lescure ne détient directement ou indirectement aucune action de la Société. Au 31 décembre 2020, la société Elaia Partners détenait 479.604 actions, dont 144.927 actions ordinaires et 334.677 actions de préférence P1.

**Madame Leïla Nicolas, représentant permanent de Go Capital, membre du conseil de surveillance (40ans)**

Leïla Nicolas a débuté sa carrière en 2004 en tant que chef de produits chez Bayer Schering Pharma dans le domaine de la sclérose en plaques et de l'oncologie. Elle intègre ensuite le monde des Biotechnologies et des Sciences de la Vie en tant que responsable marketing stratégique d'une start-up alsacienne (Polyplus-transfection). Leïla Nicolas y conclut plusieurs accords de licence d'exploitation et acquiert une forte sensibilité à la propriété intellectuelle. Leïla Nicolas participe ensuite à la création d'une entreprise qui développe et vend des kits d'analyse en santé environnementale avant de rejoindre Go Capital fin 2013.

La société Go Capital a été nommée en tant que membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2017 pour une durée de six années. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat de membre du conseil de surveillance de six à quatre années et a constaté, en conséquence, que le mandat de membre du conseil de surveillance de Go Capital arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Madame Leïla Nicolas assure la fonction de représentant permanent de Go Capital au conseil de surveillance de la Société depuis sa nomination le 22 décembre 2017.

**Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020**

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Membre du comité stratégique	Kalsiom	2020
Membre du comité stratégique	Acticor Biotech	2020
Membre du comité stratégique	Biosency	2018
Administrateur	VitaDx	2017
Administrateur	Horama	2016
Membre du comité stratégique	Tricares	2015
Membre du comité stratégique	I-SEP	2015
Membre du comité stratégique	Atlanthera	2014

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années**

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Administrateur	Graftys	2019-2020
Membre du comité stratégique	Carlina	2014-2020
Membre du comité stratégique	Kemiwatt	2014-2018

Membre du comité stratégique	Surfact'Green	2016-2018
Administrateur	VitamFero	2014-2018
Membre du comité stratégique	Celenys	2014-2017

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0 <sup>(1)</sup>**

(1) A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, Madame Leïla Nicolas ne détient directement ou indirectement aucune action de la Société. Au 31 décembre 2020, la société Go Capital détenait 304.427 actions de préférence P1.

**Monsieur Guy Rigaud, membre du conseil de surveillance (73 ans)**

Guy Rigaud a 30 ans de pratique du capital investissement dans plus de 300 jeunes entreprises régionales (plus de la moitié dans les domaines technologiques). Fondateur et président du Directoire de Rhône Alpes Création de 1990 à 2012, Guy Rigaud a participé à cinq introductions en bourse sur Euronext à Paris et deux au Nasdaq (dans le cadre de cessions industrielles). Guy Rigaud a été membre du Conseil d'administration pendant 12 ans du Groupe April (assurance), une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Depuis 2012, Guy Rigaud est fondateur et Directeur Associé d'un fonds de Capital-Amorçage créé avec quatre « family offices ».

Monsieur Guy Rigaud a été nommé censeur auprès du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2017 pour une durée de six années. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a constaté la démission de Monsieur Guy Rigaud de son mandat de censeur et a décidé de le nommer en tant que membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Membre du Conseil de Surveillance et Comité d'Audit	Kalray SA	2014
Membre du Comité stratégique	Lisa Aéronautics SAS	2016
Membre du Conseil de Surveillance	Kreaxis SAS	2020
Représentant d'Eurekap au CS	Glyco-Bar SAS	2016

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années**

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 1.291**

**Monsieur Robert Sebbag, membre du conseil de surveillance (70 ans)**

Médecin, Robert Sebbag est attaché des hôpitaux de Paris à l'hôpital Pitié Salpêtrière dans le service des maladies infectieuses et tropicales. Il est également Administrateur et membre fondateur d'Action

Contre la Faim et administrateur de la Fondation Mérieux. Il a été de 2006 à 2016 Vice-Président Access to Medicines chez Sanofi. Précédemment il a occupé différentes fonctions chez Rhône Poulenc Santé, Fondation Elf, et Aventis-Pasteur. Ancien membre de l'*Executive committee of the CEO round table* de la fondation Gate et administrateur du Leem (Les entreprises du médicament).

Monsieur Robert Sebbag a été nommé en tant que membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

***Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
	Fondation Merieux	
	Action contre la faim	
	Positive Planet	
	Provepharm	

***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
<i>Au sein de la Société</i>		
	Néant	
<i>Hors du Groupe</i>		
	Néant	

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0**

***Monsieur Eric Leire, membre du conseil de surveillance (63 ans)***

Médecin, actuellement, PDG de Genflow Biosciences, Eric Leire est également administrateur de sociétés biotechnologie cotées et privées (Immunethp, BSIM Therapeutics et Inhatarget Therapeutics). Dr Leire a été PDG de plusieurs sociétés de biotechnologie américaines privées et cotées. Il a listé plusieurs sociétés de biotechnologie sur différents échanges (OMX.Nasdaq; OTC.QB et Nasdaq). Il a été chercheur associé au Harvard AIDS Institute et Partner chez Biofund Venture Capital. Il a un MD de l'Université de Grenoble et un MBA de HEC et Kellogg School of Management, Northwestern University. Il est également l'inventeur de plusieurs brevets dans le domaine pharmaceutique.

Monsieur Eric Leire a été nommé en tant que membre du conseil de surveillance par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

***Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***

<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
CEO	Genflow Biosciences	2010
Chairman	Immunethp	2018
Non-executive director	BSIM	2018

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années**

Fonctions	Sociétés	Dates
<i>Au sein de la Société</i>		
Néant		
<i>Hors du Groupe</i>		
Néant		

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2020 : 0****1.1.3 Censeurs**

En vertu de l'article 19 des statuts, le conseil de surveillance a la possibilité de procéder à la nomination de censeurs. Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois (3), forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de quatre (4) années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit censeur.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil de surveillance ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil de surveillance et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil de surveillance dans les mêmes conditions que lesdits membres. Le conseil de surveillance peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant de la rémunération globale allouée par l'assemblée générale aux membres du conseil de surveillance.

Au 31 décembre 2020, la société ACE Management est le seul censeur en fonction.

**1.1.4 Evolution de la composition du directoire et du conseil de surveillance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020****Evolution de la composition du conseil de surveillance depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat du conseil de surveillance de six à quatre années.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Didier Hoch et de la société Elaia Partners pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2024, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 a constaté les démissions des sociétés ACE Capital Partners et Omnes Capital de leurs mandat de membre du conseil de surveillance.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 procédé aux nominations de Monsieur Guy Rigaud, Robert Sebbag et Eric Leire aux fonctions de membres du conseil de surveillance

pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2024, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a constaté la démission de Monsieur Guy Rigaud, de la société Fa Dièse 3 et de la société Karista de leurs mandats de censeur.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de nommer la société ACE Management en tant que censeur pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **Evolution de la composition du directoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020**

Le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 24 juin 2020, a nommé Monsieur Philippe Rousseau en tant que membre du directoire pour la durée restant à courir au mandat du directoire.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 24 décembre 2020 a décidé de réduire la durée du mandat du directoire de six à quatre années. En conséquence, le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 24 décembre 2020, a renouvelé les mandats des membres du directoire et le mandat de président du directoire de Monsieur Guy-Charles Fanneau de La Horie pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **1.2 DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au directoire par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (ci-après l'« **AGOE** ») de la Société du 28 mai 2020 et du 24 décembre 2020. Il est rappelé que le procès-verbal de ladite assemblée sera bientôt disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique ([www.pherecydes-pharma.com/](http://www.pherecydes-pharma.com/)).

<b>Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Montant nominal maximal de l'augmentation de capital</b>	<b>Echéance de la délégation</b>	<b>Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises</b>	<b>Modalités de détermination du Prix</b>
<b>1.</b> Attribution de bons de souscription d'un nombre maximum de 263.000 parts de créateur d'entreprise (« <b>BSPCE</b> ») de la Société (11 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 28 mai 2020)	263.000 BSPCE	28 novembre 2021	263.000 BSPCE (25 juin 2020)	2,035 euros

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre le d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p><b>2.</b> Emission d'actions de préférence P1 avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées (12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> résolutions de l'AGE du 28 mai 2020) <sup>(1)</sup></p>	1.500.000 €	31 décembre 2020	Non utilisée	Déterminé par le directoire et au moins égal à 4,07 euros
<p><b>3.</b> Emission d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier, dans le cadre de l'admission et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (20<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020)</p>	2.500.000 €	24 février 2023	1.333.265 € / 1.333.265 actions (4 février 2020)	Fixé par le directoire pour offrir les actions dans le cadre d'une période de placement avec une offre à prix ferme conformément aux pratiques de marché habituelles ; étant précisé que le montant revenant à la Société au titre de l'utilisation de cette délégation de compétence n'excédera pas la somme de 8 millions d'euros, prime d'émission incluse, sur une période de douze (12) mois glissants.

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>4. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (21<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) (2)</p>	2.500.000 € <sup>(3)</sup>	24 février 2023	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
<p>5. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (22<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) (2)</p>	2.500.000 € <sup>(3)</sup>	24 février 2023	Non utilisée	Déterminé par le directoire et au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.



Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>6. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (23<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) (2)</p>	<p>2.500.000 €<sup>(3)</sup> ou 20% du capital par an</p>	<p>24 février 2023</p>	<p>Non utilisée</p>	<p>Déterminé par le directoire et au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.</p>

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p><b>7.</b> Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de catégories dénommées d'investisseurs <sup>(2)</sup> <sup>(4)</sup> (24<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020)</p>	2.500.000 € <sup>(3)</sup>	24 juin 2022	Non utilisée	<p>Déterminé par le directoire et au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 %.</p>
<p><b>8.</b> Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup> ou 24<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020 (25<sup>e</sup> résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) <sup>(2)</sup></p>	15% du montant de l'émission initiale	24 février 2023	Non utilisée	<p>Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 4, 5, 6 et 7 ci-dessus selon le cas.</p>

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>9. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (27e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020)<sup>(2)</sup></p>	<p>10% du capital social au moment de l'attribution <sup>(5)</sup></p>	<p>24 février 2024</p>	<p>7.168 actions gratuites (4 février 2021)</p>	<p>Gratuite</p>

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p><b>10.</b> Attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« <b>BSPCE</b> ») de la Société (28e résolution de l'AGE du 24 décembre 2020) (2)</p>	<p>10% du capital social au moment de l'attribution <sup>(5)</sup></p>	<p>24 juin 2022</p>	<p>273.500 BSPCE (4 février 2021)  20.000 BSPCE (4 février 2021)</p>	<p>Au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE (ii) si une ou plusieurs augmentation(s) de capital étai(en)t réalisée(s) moins de six (6) mois avant la décision du directoire d'attribuer les BSPCE, le prix de souscription unitaire d'une action ordinaire de la Société retenu dans le cadre de la plus récente desdites augmentation de capital appréciée à la date d'attribution de chaque BSPCE</p>

(1) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de cette résolution est supprimé au profit des personnes dénommées suivantes : Auriga IV Bioseeds, FCPI Ouest Venture III, Paris Région Venture Fund, Fa Dièse 3, Capital Invest PME 2015, Capital Invest PME Tcheng, SC

*Solys, MP Deloche et Associés, Valentine Gouedard Comte, Bernard Linage et, Marie Rigaud.*

- (2) *Ces délégations et autorisations sont conférées sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris. Cette condition suspensive a été levée par le directoire lors de sa réunion du 4 février 2021.*
- (3) *Ce montant s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital de 2.500.000 euros de montant nominal prévu par la vingt-sixième (26<sup>e</sup>) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020.*
- (4) *Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de cette résolution est supprimé au profit d'une ou de plusieurs catégories de personnes suivantes :*
  - *à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 2 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou*
  - *à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;*
  - *toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société ;*
  - *à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.*
- (5) *Le nombre d'actions à émettre au titre des vingt-septième (27<sup>e</sup>) et vingt-huitième (28<sup>e</sup>) résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 décembre 2020 ne pourra pas excéder ensemble 10 % du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution.*

### **1.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **1.3.1 Conventions réglementées**

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 10 du rapport de gestion du directoire qui contient l'ensemble des conventions autorisées par le conseil de surveillance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

#### **1.3.2 Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont Pherecydes Pharma détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital**

Néant.

## **CHAPITRE 2 - OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Lors de sa réunion du 14 avril 2021, le conseil de surveillance de la Société a procédé au contrôle des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport du directoire sur la gestion de la Société.

Au cours de cette réunion, le commissaire aux comptes de la Société nous a présenté la synthèse de son audit sur lesdits comptes qui a donné lieu à un rapport sans observation. En outre, le comité d'audit, composé de deux membres du conseil de surveillance dont un indépendant, nous a présenté ses conclusions qui corroborent celles du commissaire aux comptes.

Dans ce contexte et après en avoir délibéré, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, indique n'avoir aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société, que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Nantes,  
Le 14 avril 2021

Le conseil de surveillance

**PHERECYDES PHARMA**

**Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 5.824.253 euros**

**Siège social : 22, Boulevard Benoni Goullin – 44200 NANTES**

**493 252 266 RCS Nantes**

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

# PHERECYDES PHARMA

## Sommaire

### **Bilan**

#### *ACTIF*

- Actif immobilisé*
- Actif circulant*

#### *PASSIF*

- Capitaux Propres*
- Provisions pour risques et charges*
- Emprunts et dettes*

### **Compte de résultat**

Notes annexes



## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
Frais d'établissement				2 260 969
Frais de développement				233
Concessions, brevets et droits similaires	123 633	80 210	43 423	
Fonds commercial				
Frais de développement en cours	5 331 119	1 263 418	4 067 701	
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	613 592	472 257	141 335	388 848
Autres immobilisations corporelles	785 778	220 475	565 304	651 852
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	113 538		113 538	113 538
<b><i>Immobilisations financières</i></b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 280		75 280	62 207
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>7 042 939</b>	<b>2 036 359</b>	<b>5 006 579</b>	<b>3 477 647</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b><i>Stocks et en-cours</i></b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b><i>Créances</i></b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 139 604		1 139 604	1 447 792
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b><i>Valeurs mobilières de placement</i></b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b><i>Instruments de Trésorerie</i></b>				
<b><i>Disponibilités</i></b>	1 652 463		1 652 463	1 753 623
<b><i>Charges constatées d'avance</i></b>	77 824		77 824	317 239
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 869 892</b>		<b>2 869 892</b>	<b>3 518 653</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>9 912 830</b>	<b>2 036 359</b>	<b>7 876 471</b>	<b>6 996 300</b>

## Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social individuel dont versé :4230687	4 230 687	3 293 694
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 599 911	9 483 148
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	9 483 148	
Report à nouveau	(8 640 391)	(7 418 523)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(1 395 340)</b>	<b>(1 221 868)</b>
Subventions d'investissement	6 767	
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>5 284 782</b>	<b>4 136 451</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	766 667	
Autres		
<b>TOTAL ( I bis )</b>	<b>766 667</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400 000	
Emprunts et dettes financières diverses		1 198 184
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	772 004	539 077
Dettes fiscales et sociales	653 018	398 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 269
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		717 510
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>1 825 022</b>	<b>2 859 848</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I à IV )</b>	<b>7 876 471</b>	<b>6 996 300</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>Chiffre d'affaires Net</b>				
Production stockée				
Production immobilisée			1 806 732	2 260 969
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			56 529	65 973
Autres produits			25	857
<b>TOTAL ( I )</b>			<b>1 863 286</b>	<b>2 327 798</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			3 121 753	2 351 322
Impôts, taxes et versements assimilés			15 099	42 578
Salaires et traitements			1 341 644	1 600 316
Charges sociales			578 951	693 375
Dotations aux amortissements sur immobilisations			187 400	237 328
Dotations aux provisions sur immobilisations				49 360
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			44 847	44 570
<b>TOTAL ( II )</b>			<b>5 289 693</b>	<b>5 018 850</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			8 556	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>( 3 426 407 )</b>	<b>( 2 691 051 )</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2	137
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL ( V )</b>			<b>2</b>	<b>137</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 519	1 762
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL ( VI )</b>			<b>3 519</b>	<b>1 762</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>			<b>( 3 517 )</b>	<b>( 1 625 )</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>( 3 429 925 )</b>	<b>( 2 692 676 )</b>

## Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	210 298	443 070
Sur opérations en capital	1 604 740	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>1 815 038</b>	<b>443 070</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	194 186	400
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>194 186</b>	<b>400</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>1 620 852</b>	<b>442 670</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	( 413 732)	(1 028 138)
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>3 678 326</b>	<b>2 771 006</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>5 073 666</b>	<b>3 992 874</b>
<b>BENEFICE OU PERTE ( total des produits - total des charges)</b>	<b>(1 395 340)</b>	<b>(1 221 868)</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 7 876 471 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de – 1 395 340 € présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## **SOMMAIRE**

### **NATURE DE L'ACTIVITE**

#### **BASES DE PREPARATION DES COMPTES ANNUELS ET PRINCIPES COMPTABLES**

- Principes comptables et conventions générales
- Principes de continuité d'exploitation
- Jugements et estimations de la Direction de la Société
- Monnaie de présentation des comptes

#### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET INFORMATIONS POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

- Evènements significatifs de la période
- Evènements postérieurs à la clôture

#### **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

#### **NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Analyse et échéances des créances
- Produits et avoirs à recevoir
- Capital social et variation des capitaux propres
- Capital potentiel
- Avances conditionnées
- Etat des provisions
- Analyse et échéances des dettes
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Production immobilisée
- Autres achats et charges externes
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion
- Impôts sur les sociétés et déficits reportables

#### **AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Effectif moyen
- Engagements hors bilan
- Parties liées

## 1. Nature de l'activité

L'activité de la société Pherecydes Pharma est une activité de recherche et développement dans le domaine médical. Elle comprend :

- Le développement de savoirs faire,
- L'obtention de brevets et licences dans le domaine de la biologie, de la médecine et plus généralement dans le domaine des sciences de la vie pour son compte ou pour le compte de tiers dans une perspective de commercialisation et de distribution de ses produits ;
- Toute activité de services liée au domaine des sciences de la vie.

## 2. Base de préparation des comptes annuels et principes comptables

### PRINCIPES COMPTABLES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et en conformité avec les dispositions du règlement ANC numéro 2014-03, du Code de commerce et du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983. Ils ont été arrêtés par le directoire en date du 14 avril 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (tel que défini à l'article L.123-20 du Code de Commerce)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le solde de trésorerie de la société au 31/12/2020 s'élève à 1 652 K€.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits en cours de développement impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Les perspectives d'évolution de la société sur les douze prochains mois et qui fondent son budget sont jugées raisonnables au regard de l'évolution récente de la société.

### JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DE LA SOCIETE

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et envisagées, ainsi que du contexte économique. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- La durée de vie des immobilisations ;

- La valeur des frais de développement immobilisés ;
- La valeur de la production immobilisée ;
- Le Crédit Impôt Recherche.

### Changement d'estimation

Un changement d'estimation a été réalisé sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 concernant la durée d'amortissement du matériel industriel. L'objectif de ce changement est de mettre PHERECYDES plus en conformité avec les pratiques de l'industrie (6 ans). Jusqu'alors la société retenait principalement une durée de d'amortissement de 3 ans. Ce changement rentre en vigueur dans les comptes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la durée restante en partant de la VNC au 31/12/2019. L'impact de ce changement d'estimation est une réduction de 94 k€ de la dotation aux amortissements au 31 décembre 2020

### Reclassement

Au bilan, les subventions d'investissement, qui étaient comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2019, ont été reclassées en capitaux propres en 2020. Ces subventions d'investissement sont octroyées pour financer des activités long terme et leur comptabilisation en produits exceptionnels est étalée de la manière suivante :

- Le produit est comptabilisé progressivement, au même rythme que les dépenses faisant l'objet de la subvention sont comptabilisées en charges ou en dotations aux amortissements pour les projets ayant été capitalisés ;
- Les avances correspondant à des dépenses non encore effectuées à la date de clôture sont comptabilisées en capitaux propres

Le reclassement impacte les comptes suivants :

	Solde au 31/12/2019	Reclassement	Subventions reçues	Subvention à recevoir	Quote-part de subvention virée au résultat	Solde au 31/12/2020
<b>[Capitaux Propres]</b>						
<b>Subventions d'investissement</b>		717 510	569 420	324 575	(1 604 740)	6 765
<i>PHAGOPROD</i>		634 997	569 420	324 575	(1 528 992)	-
<i>PHAGOGRAMME</i>		82 513			(75 748)	6 765
<b>[ Autres créances]</b>						
<b>Subventions à recevoir</b>				(324 575)		(324 575)
<i>PHAGOPROD</i>				(324 575)		(324 575)
<i>PHAGOGRAMME</i>						
<b>[Emprunts et dettes]</b>						
<b>Produits constatés d'avance</b>	717 510	(717 510)				
<i>PHAGOPROD</i>	634 997	(634 997)				
<i>PHAGOGRAMME</i>	82 513	(82 513)				
<b>[Résultat exceptionnel]</b>						
<b>Produits exceptionnels</b>					1 604 740	1 604 740
<i>PHAGOPROD</i>					1 528 992	1 528 992
<i>PHAGOGRAMME</i>					75 748	75 748



## MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers, ainsi que l'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros.

### 3. Evènements significatifs et informations pour donner une image fidèle

#### 3.1. Evènements significatifs de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

- **Crise sanitaire**

L'épidémie du coronavirus "covid-19" se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Les baisses d'activités constatées pendant la période de confinement, liées à l'interruption de la production ou à la fermeture d'établissement, en raison notamment de la rupture dans les chaînes d'approvisionnement n'entraînent pas au jour d'arrêté des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation :

- Faible recours au chômage technique
- La crise sanitaire n'a pas été mise en avant dans les demandes d'avenants.

La société a bénéficié du Prêt innovation Recherche & Développement à hauteur de 400 000 euros.

- **Augmentation de capital**

La société a procédé à trois augmentations de Capital au cours de l'exercice 2020 :

- Par décision du Directoire du 10 janvier 2020 : une augmentation de Capital d'un montant de 205 694 euros par l'émission de 205 694 actions P1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de souscription de 2,035 euros chacune, résultant de l'exercice de 411 388 bons de souscription d'actions dits « BSA Tranche 2 » attachés aux ABSA 1 émises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019 ;
- Par décision de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2020 : une augmentation de Capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par apport en numéraire d'un montant de 294 832 euros par l'émission de 294 832 actions de préférence dites de catégorie P1 d'une valeur nominale de 1 euros chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de 1,035 euros, et donc un prix de souscription unitaire de 2,035 euros.
- Par décision du Directoire du 11 décembre 2020 : une augmentation de Capital d'un montant de 436 467 euros par l'émission de 436 467 actions P1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de souscription 4,07 euros, résultant de l'exercice de 373 055 bons de souscriptions d'actions de préférence P1 dits de « BSA Tranche 2 » arrêtés par décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019.

- **Emprunt de 400 000€**

BPIFRANCE Financement a consenti en août 2020 à la société Pherecydes Pharma une aide sous forme de prêt d'un montant de 400 K€ dans le cadre des programmes PIRD Covid.

- **Opération de cession-bail**

La société a réalisé en septembre 2020 une cession de matériaux pour un montant de 209K€, qui ont fait l'objet d'une reprise en crédit-bail avec 3StepIT (filiale de BNP Paribas).

#### 3.2. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de son Introduction en Bourse sur le marché Euronext Paris annoncée le 02/02/2021, la société Pherecydes Pharma a réalisé deux principales opérations :

- **Conclusion d'un contrat de liquidité**

La société a conclu en janvier 2021 un contrat de liquidité avec la société PORTZAMPARC SA (filiale de BNP Paribas) afin de lui donner mandat d'intervenir pour son compte sur le marché des titres en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres.

- **Augmentation de capital**

Par décision du Directoire du 02 février 2021 : La société a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, d'un montant total de 7 999 590 euros dont 6 666 325 euros de prime d'émission et 1 333 265 euros de capital social, par émission de 1 333 265 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au prix de souscription unitaire de 6 euros.

Par ailleurs, la société a annoncé l'accord de l'office américain des brevets et des marques (USPTO) pour la délivrance de deux brevets pour ses phages, anti-Pseudomonas Aeruginosa et anti E. Coli, aux Etats-unis d'Amérique

#### 4. Principes et méthodes comptables

##### 4.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement activés se rapportent à des sujets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Pherecydes Pharma a considéré comme éligibles à l'inscription à l'actif du bilan les frais de développement en-cours des produits pour lesquels la société a obtenu des autorités règlementaires la validation des bonnes pratiques de fabrication, l'autorisation de procéder aux tests cliniques sur l'être humain et/ou l'ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation).

A fin 2020, la Société a activé des dépenses de recherche et de développement à hauteur d'une valeur brute de 5 331 119 euros.

##### 4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

###### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie définie et sont amorties sur la base de leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Brevets : 20 ans

Un test de dépréciation est cependant effectué dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans le compte de résultat, les charges d'amortissement et de dépréciations des immobilisations incorporelles sont comptabilisées en « dotations aux amortissements sur immobilisations » ou « dotations aux provisions sur immobilisations ».

###### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus et diminué du cumul des amortissements.

Tous les biens corporels sont amortis sur la base de leur durée d'utilité selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Outillage industriel Travaux et installations Matériel de bureau et informatique Mobilier	6 ans de 3 à 10 ans de 2 à 5 ans 5 ans
--	---

Dans le compte de résultat, les charges d'amortissement des immobilisations corporelles sont comptabilisées en « dotations aux amortissements sur immobilisations ».

#### **4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### **4.4. CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **4.5. DISPONIBILITES**

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

#### **4.6. AUTRES FONDS PROPRES**

La Société bénéficie de deux avances conditionnées accordées par BPI France. Le remboursement de cette avance est conditionné par la réussite du projet subventionné.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

Au 31 décembre 2019, les avances conditionnées étaient affectées au poste « autres dettes ». Elles ont été reclassées en Autres fonds propres en 2020.

#### **4.7. SUBVENTIONS**

Les subventions reçues sont des subventions d'investissement dans la mesure où elles financent des activités à long-terme.

Dès lors que ces subventions sont définitivement acquises (c'est-à-dire ne présentent pas de risque de remise en cause ou de restitution au travers notamment de conditions suspensives) à l'entreprise, elles sont comptabilisées proportionnellement à l'avancement de l'étude subventionnée :

- Soit en produits exceptionnels, si les dépenses financées ont été comptabilisées en charges (comptabilisation pour la quote-part des charges dépensées),
- Soit en capitaux propres si les dépenses financées ont été immobilisées (comptabilisation sur la même durée et le même rythme que l'immobilisation).

Le cas échéant, elles sont comptabilisées en compte d'avance et acomptes reçus au passif par les dettes.

#### **4.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la Société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

#### **4.9. ENGAGEMENTS RETRAITE**

Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La société a décidé de ne pas de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux les indemnités de fin de carrière ou pour complément de retraite de ses salariés. La charge correspondante est enregistrée au cours de la période du paiement effectif de l'indemnité. Les engagements sont présentés en engagements hors-bilan. Cf note 5.16

**5. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**5.1. Etat des immobilisations**

	Valeur brute des immobilisations au début de la période	Augmentations	
		Reclassement	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	3 524 387		
Autres immobilisations incorporelles	123 633		
Frais de développement en cours	0	3 524 387	1 806 732
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	881 667		26 943
Autres installations, agencements, aménagements	596 504		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	179 863		9 412
Emballages récupérables et divers			
Avances et acomptes	113 538		
<b>TOTAL</b>	<b>1 771 571</b>	<b>3 524 387</b>	<b>1 843 087</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	62 207		15 447
<b>TOTAL</b>	<b>62 207</b>		<b>15 447</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 481 797</b>	<b>3 524 387</b>	<b>1 858 534</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin de période	Réev. Lég. Val. Origine à fin de période
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement	(3 524 387)			
Autres immobilisations incorporelles			123 633	
Frais de développement en cours			5 331 119	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions		295 017	613 592	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			596 504	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			189 275	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers			113 538	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>(3 524 387)</b>	<b>295 017</b>	<b>6 967 661</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 374	75 280	
<b>TOTAL</b>		<b>2 374</b>	<b>75 280</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(3 524 387)</b>	<b>297 391</b>	<b>7 042 941</b>	

Les frais de recherche et développement activés étant liés à des projets non finalisés en 2020, les amortissements n'ont pas débuté. Par conséquent, pour une meilleure lecture des comptes ils ont été reclassés du poste « frais d'établissement, recherche et développement » au poste « frais de développement en cours ».

**5.2. Etat des amortissements et provisions**

	Amortissements : Situations et mouvements de la période			
	Début de la période	Dotations de la période	Éléments sortis reprises	Fin de la période
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	74 040	6 170	0	80 120
Frais de développement en cours	0	0	0	0
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	492 818	85 270	105 832	472 257
Installations générales, agencements divers	65 905	58 414		124 319
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	58 610	37 546		96 156
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>617 333</b>	<b>181 230</b>	<b>105 832</b>	<b>692 731</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>691 373</b>	<b>187 400</b>	<b>105 832</b>	<b>772 941</b>

	Provisions : Situations et mouvements de la période			
	Début de la période	Dotations de la période	Reclassement	Fin de la période
Frais d'établissement, recherche et développement	1 263 418		(1 263 418)	0
Frais de développement en cours	0	0	1 263 418	1 263 418
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>1 263 418</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 263 418</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 263 418</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 263 418</b>

La valeur brute des frais de recherche et développement en-cours s'élève à 5 331 K€.

La dépréciation de 1 263 K€ correspond aux dépenses relatives au projet Phagoburn, arrêté en 2018.

Les analyses réalisées en 2018 ayant affichées des résultats négatifs, les phages n'étaient pas utilisables et le projet ne pouvait donc en l'état pas donner lieu à des revenus ultérieurs. Par conséquent le montant total des frais activés sur ce projet avait été déprécié en 2018, par principe de prudence, en attendant la reprise éventuelle du projet.

Au 31 décembre 2020, les frais nets activés en immobilisations en-cours s'élèvent à 4 068 K€. Ils correspondent notamment aux frais relatifs au développement de différents actifs :

- PSEUDO pour un montant de 1 772 K€ ;
- STAPH pour un montant de 2 295 K€.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des brevets. La société dispose de quatre familles de brevets (2 pour les phages anti-*pseudomonas aeruginosa*, 1 pour les phages anti-*Staphilococcus aureus* et 1 pour les phages anti-*E.Coli*). Ces brevets sont accordés dans certains territoires et en cours d'instruction dans d'autres.

**5.3. Analyse et échéance des créances**

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	75 280		75 280
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	307	307	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 379	2 379	
Impôts sur les bénéfices	512 042	512 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 033	166 033	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	134 266	11 930	122 336
Charges constatées d'avance	77 824	77 824	
<b>TOTAL</b>	<b>968 131</b>	<b>892 852</b>	<b>75 280</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Les autres immobilisations financières correspondent exclusivement à des dépôts de garantie.

Les débiteurs divers correspondent :

- au fonds de garantie de la subvention européenne liée au projet PHAGOPROD pour 122 336 euros. Le fonds de garantie devrait être libéré à la fin du projet;
- aux fournisseurs débiteurs pour 11 930 euros.

**5.4. Produits et avoirs à recevoir**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR		18 633.60
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	2 379.12	1 680.19
<b>TOTAL</b>	<b>2 379</b>	<b>20 314</b>



**5.5. Capital Social et variation des capitaux propres**

Au 31 décembre 2020, le Capital Social s'élève à 4 230 687euros.

Il est divisé en 4 230 687 actions de 1 € de valeur nominale chacune

La variation du Capital Social sur la période est la suivante :

Actionnaires	Quantité			Valeur		
	Actions ordinaires	Actions P1	BSA T2	Actions Totales	Valeur titres	Montant du Capital Social
<b>31/12/2019</b>	1 627 560	1 666 134	373 055	3 293 694	1,00 €	3 293 694 €
<b>31/12/2020</b>	1 627 560	2 603 127	373 055	<b>4 230 687</b>	<b>1,00€</b>	<b>4 230 687 €</b>
<b>Variation</b>	-	936 993	-	936 993	1,00 €	936 993 €

Le tableau de variation des capitaux propres est le suivant :

<i>en euros</i>	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation de Capital du 10 janvier 2020	Augmentation de Capital du 28 mai 2020	Réaffectation prime d'émission 28 mai 2020	Augmentation de Capital du 11 décembre 2020	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital Social	3 293 694		205 694	294 832		436 467		4 230 687
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 483 148		212 893	305 151	- 9 483 148	1 081 867		1 599 911
Réserves légales				-				-
Autres réserves					9 483 148			9 483 148
Report à nouveau	-7 418 523	-1 221 868						- 8 640 391
Résultat de l'exercice	-1 221 868	1 221 868					-1 395 340	-1 395 340
								-
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 136 451</b>		<b>418 587</b>	<b>599 983</b>	-	<b>1 518 334</b>	<b>- 1 395 340</b>	<b>5 278 015</b>

### 5.6. Capital potentiel

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par type d'instrument financier au 31 décembre 2020

	Nombre	Parité	Nb d'actions maximum à émettre
<b>Capital potentiel</b>			
BSPCE 2017	49 958	1 pour 1	49 958
BSPCE 2018	36 750	1 pour 1	36 750
BSPCE 2019	44 500	1 pour 1	44 500
BSPCE 2020	263 000	1 pour 1	263 000
<b>Nombre d'actions potentielles</b>			<b>394 208</b>
<b>Nombre d'actions existantes</b>			<b>4 230 687</b>
<b>Dilution globale</b>			<b>8,52 %</b>

L'impact de la dilution globale sur la situation des associés suite à l'exercice de la totalité des instruments détaillés ci-dessus serait de :

Effet de la dilution sur le bénéfice par action	Situation de l'actionnaire avant	Situation de l'actionnaire après
Pour 1 euro de bénéfice par action	1,000000	0,914764

Les caractéristiques des instruments de capital émis sont récapitulées ci-dessous.

- **BSPCE :**

Le nombre de BSPCE au 31 décembre 2020 est au nombre de 394 208, soit :

- 49 958 BSPCE 2017
- 36 750 BSPCE 2018
- 44 500 BSPCE 2019
- 263 000 BSPCE 2020

### 5.7. Avances conditionnées

Au 31 décembre 2020, il existe des avances récupérables pour 766 667 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Avance PHAGOGRAMME contractée auprès de BPI France
  - Montant reçu : 66 667 €
  - Solde des fonds, pour un montant de 51 215 € - en attente de finalisation du projet
- Avance PHAGOSCLIN contractée auprès de BPI France
  - Montant reçu : 700 000 €
  - Remboursement forfaitaire minimum : 400 000 €
  - Solde des fonds, pour un montant de 300 000 € - en attente de finalisation du projet

Echéancier prévisionnel de remboursement :

Projet	< 1 an	1 à 5 ans	5 ans
Phagogramme		66 667	
Phagosclin	51 500	650 000	
<b>Totaux</b>	<b>51 500</b>	<b>716 667</b>	<b>-</b>

### 5.8. Etat des provisions

PROVISIONS	Début de la période	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin de la période
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 312 778		49 360	1 263 418
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>1 312 778</b>		<b>49 360</b>	<b>1 263 418</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 312 778</b>		<b>49 360</b>	<b>1 263 418</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			49 360	

### 5.9. Analyse et échéances des dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachées sont principalement constituées de factures non parvenues pour 65 895 euros et de factures fournisseurs pour 706 109 euros.

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	66 667		66 667	
Fournisseurs et comptes rattachés	772 004	772 004		
Personnel et comptes rattachés	135 444	135 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	485 412	485 412		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	71	71		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	32 091	32 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 491 689</b>	<b>1 491 689</b>		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

**5.10. Charges à payer et avoirs à établir**

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	65 895	89 935
PROVISIONS CONGES PAYES	69 192	72 183
AUTRES REMUNERATIONS A PAYER	66 204	111 659
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	29 122	31 752
CHARGES A PAYER	29 139	49 205
ETAT IMPOTS A PAYER	21 584	16 539
<b>TOTAL</b>	<b>281 137</b>	<b>371 272</b>

**5.11. Charges et produits constatés d'avance**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		717 510
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		<b>717 510</b>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	77 824	317 239
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>77 824</b>	<b>317 239</b>

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges de location et de copropriété pour 58 395 euros et d'assurance pour 11 459 euros.

**5.12. Production immobilisée**

La production immobilisée sur la période est de 1 807 K€ et correspond aux frais de développement activés sur la période.

**5.13. Autres achats et charges externes**

Au 31 décembre 2020, les autres achats et charges externes sont répartis comme suit :

<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Sous-traitance	741 551	
Conseil informatique	22 575	34 475
Electricité	49 683	
Achat de petits matériels et consommables	759 398	957 658
Infogérance	4 409	20 494
Crédit-bail mobilier	8 556	
Locations	276 262	345 048
Charges locatives	89 970	26 973
Entretien et réparations	48 890	117 760
Assurances	24 476	23 590
Documentation		49 000
Personnel intérimaire	21 083	21 100
Honoraires et frais d'actes	964 667	623 217
Cadeaux	2 850	
Catalogues et imprimés	53	1 326
Transport de biens	50 289	37 077
Frais de déplacement, missions, réceptions	18 435	68 879
Téléphonie et internet	13 563	12 350
Services bancaires	7 463	4 853
Cotisations et concours divers	17 308	7 374
<b>Totaux</b>	<b>3 121 753</b>	<b>2 351 322</b>

#### **5.14. Produits exceptionnels sur opérations de gestion**

Les produits exceptionnels sont relatifs aux subventions investissements.

Les subventions obtenues par la Société et en cours sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Subvention PHAGOPROD contractée auprès de la Commission Européenne
  - Montant total de la subvention : 2 446 712 euros (sur la base du budget)
  - Fonds reçus au 31 décembre 2020 : 1 792 776 euros
- Subvention PHAGOGRAMME contractée auprès de BPI France
  - Montant total de la subvention : 235 763 euros
  - Fonds reçus au 31 décembre 2020 : 133 333 euros

Les produits de subventions reconnus au titre du l'exercice 2020 s'élèvent à 1 605 K€ : 1 529 K€ pour PHAGOPROD et 76 K€ pour PRAGOGRAMME.

#### **5.15. Impôt sur les sociétés et déficits reportables**

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (CIR).

Les travaux de Recherche et Développement de la société ont dégagé, au titre de 2019 un CIR de 1 028 K€ dont le remboursement a été demandé et perçu en avril 2020.

Au titre de l'exercice 2020, le crédit d'impôt recherche est évalué à 512 K€. Le compte comprend également une régulation du CIR 2019 qui était surestimé de 98 K€ et qui a été remboursée.

Les bases de calcul sont les suivantes :

Base	déc-20
Personnel	1 354 646
Dotations	51 454
Brevets	143 557
Sous traitance R&D	210 170
Subvention	647 107

Par ailleurs, la société bénéficiait au 31 décembre 2019 d'un déficit reportable de 11 421 901 euros. Au 31 décembre 2020, le montant s'élève à 13 219 557 euros.

### 5.16. Informations complémentaires

- Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Employés	19	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	

- Engagements hors bilan

#### Indemnités de départ à la retraite

En 2019, le montant estimé de l'engagement au titre des indemnités de retraite était estimé à 70 502 euros.

Au 31 décembre 2020, compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 0.98%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 68 622 euros.

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- Evolution des rémunérations : 1.5%
- Turn-over : moyen
- Mortalité : INSEE 2018
- Age de départ en retraite : 62 ans

Cf note 4.9

#### Dons

Des dons de lots de cocktails bactériophages et de produits placebo d'une valeur estimée de 380 k€ ont été promis à la condition de la conclusion d'un futur accord encadrant des essais cliniques.

- Parties liées

Sur l'exercice il n'a pas été répertorié de transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec des parties liées.

**PHERECYDES PHARMA**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**





## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale  
**PHERECYDES PHARMA**  
22, boulevard Benoni Goullin  
44200 Nantes

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHERECYDES PHARMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Reclassement » des « Jugements et estimations de la Direction » dans la note 2 « Base de préparation des comptes annuels et principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du reclassement au bilan des subventions d'investissement.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*  
*Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 4.1, 5.1 et 5.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2021

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

# PHERECYDES PHARMA

## Sommaire

### **Bilan**

#### *ACTIF*

- Actif immobilisé*
- Actif circulant*

#### *PASSIF*

- Capitaux Propres*
- Provisions pour risques et charges*
- Emprunts et dettes*

### **Compte de résultat**

Notes annexes

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>				
Frais d'établissement				2 260 969
Frais de développement				233
Concessions, brevets et droits similaires	123 633	80 210	43 423	
Fonds commercial				
Frais de développement en cours	5 331 119	1 263 418	4 067 701	
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	613 592	472 257	141 335	388 848
Autres immobilisations corporelles	785 778	220 475	565 304	651 852
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	113 538		113 538	113 538
<i><b>Immobilisations financières</b></i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 280		75 280	62 207
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>7 042 939</b>	<b>2 036 359</b>	<b>5 006 579</b>	<b>3 477 647</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i><b>Stocks et en-cours</b></i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i><b>Créances</b></i>				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 139 604		1 139 604	1 447 792
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i><b>Valeurs mobilières de placement</b></i>				
Actions propres				
Autres Titres				
<i><b>Instruments de Trésorerie</b></i>				
<i><b>Disponibilités</b></i>	1 652 463		1 652 463	1 753 623
<i><b>Charges constatées d'avance</b></i>	77 824		77 824	317 239
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>2 869 892</b>		<b>2 869 892</b>	<b>3 518 653</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>9 912 830</b>	<b>2 036 359</b>	<b>7 876 471</b>	<b>6 996 300</b>

## Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social individuel dont versé :4230687	4 230 687	3 293 694
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 599 911	9 483 148
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	9 483 148	
Report à nouveau	(8 640 391)	(7 418 523)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(1 395 340)</b>	<b>(1 221 868)</b>
Subventions d'investissement	6 767	
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>5 284 782</b>	<b>4 136 451</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	766 667	
Autres		
<b>TOTAL ( I bis )</b>	<b>766 667</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400 000	
Emprunts et dettes financières diverses		1 198 184
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	772 004	539 077
Dettes fiscales et sociales	653 018	398 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 269
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		717 510
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>1 825 022</b>	<b>2 859 848</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( I à IV )</b>	<b>7 876 471</b>	<b>6 996 300</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>Chiffre d'affaires Net</b>				
Production stockée				
Production immobilisée			1 806 732	2 260 969
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			56 529	65 973
Autres produits			25	857
<b>TOTAL ( I )</b>			<b>1 863 286</b>	<b>2 327 798</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			3 121 753	2 351 322
Impôts, taxes et versements assimilés			15 099	42 578
Salaires et traitements			1 341 644	1 600 316
Charges sociales			578 951	693 375
Dotations aux amortissements sur immobilisations			187 400	237 328
Dotations aux provisions sur immobilisations				49 360
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			44 847	44 570
<b>TOTAL ( II )</b>			<b>5 289 693</b>	<b>5 018 850</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			8 556	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>( 3 426 407 )</b>	<b>( 2 691 051 )</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2	137
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL ( V )</b>			<b>2</b>	<b>137</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 519	1 762
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>TOTAL ( VI )</b>			<b>3 519</b>	<b>1 762</b>
<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>			<b>( 3 517 )</b>	<b>( 1 625 )</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>( 3 429 925 )</b>	<b>( 2 692 676 )</b>



## Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	210 298	443 070
Sur opérations en capital	1 604 740	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>1 815 038</b>	<b>443 070</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	194 186	400
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>194 186</b>	<b>400</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>1 620 852</b>	<b>442 670</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	( 413 732)	(1 028 138)
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>3 678 326</b>	<b>2 771 006</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>5 073 666</b>	<b>3 992 874</b>
<b>BENEFICE OU PERTE ( total des produits - total des charges)</b>	<b>(1 395 340)</b>	<b>(1 221 868)</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 7 876 471 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de – 1 395 340 € présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## SOMMAIRE

### NATURE DE L'ACTIVITE

#### BASES DE PREPARATION DES COMPTES ANNUELS ET PRINCIPES COMPTABLES

- Principes comptables et conventions générales
- Principes de continuité d'exploitation
- Jugements et estimations de la Direction de la Société
- Monnaie de présentation des comptes

#### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET INFORMATIONS POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

- Evènements significatifs de la période
- Evènements postérieurs à la clôture

#### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Analyse et échéances des créances
- Produits et avoirs à recevoir
- Capital social et variation des capitaux propres
- Capital potentiel
- Avances conditionnées
- Etat des provisions
- Analyse et échéances des dettes
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Production immobilisée
- Autres achats et charges externes
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion
- Impôts sur les sociétés et déficits reportables

#### AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Effectif moyen
- Engagements hors bilan
- Parties liées

## 1. Nature de l'activité

L'activité de la société Pherecydes Pharma est une activité de recherche et développement dans le domaine médical. Elle comprend :

- Le développement de savoirs faire,
- L'obtention de brevets et licences dans le domaine de la biologie, de la médecine et plus généralement dans le domaine des sciences de la vie pour son compte ou pour le compte de tiers dans une perspective de commercialisation et de distribution de ses produits ;
- Toute activité de services liée au domaine des sciences de la vie.

## 2. Base de préparation des comptes annuels et principes comptables

### PRINCIPES COMPTABLES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et en conformité avec les dispositions du règlement ANC numéro 2014-03, du Code de commerce et du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983. Ils ont été arrêtés par le directoire en date du 14 avril 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (tel que défini à l'article L.123-20 du Code de Commerce)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### PRINCIPE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le solde de trésorerie de la société au 31/12/2020 s'élève à 1 652 K€.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits en cours de développement impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Les perspectives d'évolution de la société sur les douze prochains mois et qui fondent son budget sont jugées raisonnables au regard de l'évolution récente de la société.

### JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DE LA SOCIETE

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et envisagées, ainsi que du contexte économique. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- La durée de vie des immobilisations ;

- La valeur des frais de développement immobilisés ;
- La valeur de la production immobilisée ;
- Le Crédit Impôt Recherche.

### Changement d'estimation

Un changement d'estimation a été réalisé sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 concernant la durée d'amortissement du matériel industriel. L'objectif de ce changement est de mettre PHERECYDES plus en conformité avec les pratiques de l'industrie (6 ans). Jusqu'alors la société retenait principalement une durée de d'amortissement de 3 ans. Ce changement rentre en vigueur dans les comptes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la durée restante en partant de la VNC au 31/12/2019. L'impact de ce changement d'estimation est une réduction de 94 k€ de la dotation aux amortissements au 31 décembre 2020

### Reclassement

Au bilan, les subventions d'investissement, qui étaient comptabilisées en produits constatés d'avance au 31 décembre 2019, ont été reclassées en capitaux propres en 2020. Ces subventions d'investissement sont octroyées pour financer des activités long terme et leur comptabilisation en produits exceptionnels est étalée de la manière suivante :

- Le produit est comptabilisé progressivement, au même rythme que les dépenses faisant l'objet de la subvention sont comptabilisées en charges ou en dotations aux amortissements pour les projets ayant été capitalisés ;
- Les avances correspondant à des dépenses non encore effectuées à la date de clôture sont comptabilisées en capitaux propres

Le reclassement impacte les comptes suivants :

	Solde au 31/12/2019	Reclassement	Subventions reçues	Subvention à recevoir	Quote-part de subvention virée au résultat	Solde au 31/12/2020
<b>[Capitaux Propres]</b>						
<b>Subventions d'investissement</b>		717 510	569 420	324 575	(1 604 740)	6 765
<i>PHAGOPROD</i>		634 997	569 420	324 575	(1 528 992)	-
<i>PHAGOGRAMME</i>		82 513			(75 748)	6 765
<b>[ Autres créances]</b>						
<b>Subventions à recevoir</b>				(324 575)		(324 575)
<i>PHAGOPROD</i>				(324 575)		(324 575)
<i>PHAGOGRAMME</i>						
<b>[Emprunts et dettes]</b>						
<b>Produits constatés d'avance</b>	717 510	(717 510)				
<i>PHAGOPROD</i>	634 997	(634 997)				
<i>PHAGOGRAMME</i>	82 513	(82 513)				
<b>[Résultat exceptionnel]</b>						
<b>Produits exceptionnels</b>					1 604 740	1 604 740
<i>PHAGOPROD</i>					1 528 992	1 528 992
<i>PHAGOGRAMME</i>					75 748	75 748

## MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers, ainsi que l'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros.

### 3. Evènements significatifs et informations pour donner une image fidèle

#### 3.1. Evènements significatifs de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

- **Crise sanitaire**

L'épidémie du coronavirus "covid-19" se propage dans le monde entier depuis janvier 2020. Les baisses d'activités constatées pendant la période de confinement, liées à l'interruption de la production ou à la fermeture d'établissement, en raison notamment de la rupture dans les chaînes d'approvisionnement n'entraînent pas au jour d'arrêté des comptes un risque significatif sur la continuité d'exploitation :

- Faible recours au chômage technique
- La crise sanitaire n'a pas été mise en avant dans les demandes d'avenants.

La société a bénéficié du Prêt innovation Recherche & Développement à hauteur de 400 000 euros.

- **Augmentation de capital**

La société a procédé à trois augmentations de Capital au cours de l'exercice 2020 :

- Par décision du Directoire du 10 janvier 2020 : une augmentation de Capital d'un montant de 205 694 euros par l'émission de 205 694 actions P1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de souscription de 2,035 euros chacune, résultant de l'exercice de 411 388 bons de souscription d'actions dits « BSA Tranche 2 » attachés aux ABSA 1 émises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019 ;
- Par décision de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2020 : une augmentation de Capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par apport en numéraire d'un montant de 294 832 euros par l'émission de 294 832 actions de préférence dites de catégorie P1 d'une valeur nominale de 1 euros chacune, assorties chacune d'une prime d'émission de 1,035 euros, et donc un prix de souscription unitaire de 2,035 euros.
- Par décision du Directoire du 11 décembre 2020 : une augmentation de Capital d'un montant de 436 467 euros par l'émission de 436 467 actions P1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de souscription 4,07 euros, résultant de l'exercice de 373 055 bons de souscriptions d'actions de préférence P1 dits de « BSA Tranche 2 » arrêtés par décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019.

- **Emprunt de 400 000€**

BPIFRANCE Financement a consenti en août 2020 à la société Pherecydes Pharma une aide sous forme de prêt d'un montant de 400 K€ dans le cadre des programmes PIRD Covid.

- **Opération de cession-bail**

La société a réalisé en septembre 2020 une cession de matériaux pour un montant de 209K€, qui ont fait l'objet d'une reprise en crédit-bail avec 3StepIT (filiale de BNP Paribas).

#### 3.2. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de son Introduction en Bourse sur le marché Euronext Paris annoncée le 02/02/2021, la société Pherecydes Pharma a réalisé deux principales opérations :

- **Conclusion d'un contrat de liquidité**

La société a conclu en janvier 2021 un contrat de liquidité avec la société PORTZAMPARC SA (filiale de BNP Paribas) afin de lui donner mandat d'intervenir pour son compte sur le marché des titres en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres.

- **Augmentation de capital**

Par décision du Directoire du 02 février 2021 : La société a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public, d'un montant total de 7 999 590 euros dont 6 666 325 euros de prime d'émission et 1 333 265 euros de capital social, par émission de 1 333 265 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au prix de souscription unitaire de 6 euros.

Par ailleurs, la société a annoncé l'accord de l'office américain des brevets et des marques (USPTO) pour la délivrance de deux brevets pour ses phages, anti-Pseudomonas Aeruginosa et anti E. Coli, aux Etats-unis d'Amérique

#### 4. Principes et méthodes comptables

##### 4.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement activés se rapportent à des sujets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Pherecydes Pharma a considéré comme éligibles à l'inscription à l'actif du bilan les frais de développement en-cours des produits pour lesquels la société a obtenu des autorités règlementaires la validation des bonnes pratiques de fabrication, l'autorisation de procéder aux tests cliniques sur l'être humain et/ou l'ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation).

A fin 2020, la Société a activé des dépenses de recherche et de développement à hauteur d'une valeur brute de 5 331 119 euros.

##### 4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

###### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie définie et sont amorties sur la base de leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Brevets : 20 ans

Un test de dépréciation est cependant effectué dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans le compte de résultat, les charges d'amortissement et de dépréciations des immobilisations incorporelles sont comptabilisées en « dotations aux amortissements sur immobilisations » ou « dotations aux provisions sur immobilisations ».

###### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus et diminué du cumul des amortissements.

Tous les biens corporels sont amortis sur la base de leur durée d'utilité selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Outillage industriel Travaux et installations Matériel de bureau et informatique Mobilier	6 ans de 3 à 10 ans de 2 à 5 ans 5 ans
--	---

Dans le compte de résultat, les charges d'amortissement des immobilisations corporelles sont comptabilisées en « dotations aux amortissements sur immobilisations ».

#### **4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### **4.4. CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **4.5. DISPONIBILITES**

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

#### **4.6. AUTRES FONDS PROPRES**

La Société bénéficie de deux avances conditionnées accordées par BPI France. Le remboursement de cette avance est conditionné par la réussite du projet subventionné.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

Au 31 décembre 2019, les avances conditionnées étaient affectées au poste « autres dettes ». Elles ont été reclassées en Autres fonds propres en 2020.

#### **4.7. SUBVENTIONS**

Les subventions reçues sont des subventions d'investissement dans la mesure où elles financent des activités à long-terme.

Dès lors que ces subventions sont définitivement acquises (c'est-à-dire ne présentent pas de risque de remise en cause ou de restitution au travers notamment de conditions suspensives) à l'entreprise, elles sont comptabilisées proportionnellement à l'avancement de l'étude subventionnée :

- Soit en produits exceptionnels, si les dépenses financées ont été comptabilisées en charges (comptabilisation pour la quote-part des charges dépensées),
- Soit en capitaux propres si les dépenses financées ont été immobilisées (comptabilisation sur la même durée et le même rythme que l'immobilisation).

Le cas échéant, elles sont comptabilisées en compte d'avance et acomptes reçus au passif par les dettes.

#### **4.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la Société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

#### **4.9. ENGAGEMENTS RETRAITE**



Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La société a décidé de ne pas de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux les indemnités de fin de carrière ou pour complément de retraite de ses salariés. La charge correspondante est enregistrée au cours de la période du paiement effectif de l'indemnité. Les engagements sont présentés en engagements hors-bilan. Cf note 5.16

**5. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**5.1. Etat des immobilisations**

	Valeur brute des immobilisations au début de la période	Augmentations	
		Reclassement	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	3 524 387		
Autres immobilisations incorporelles	123 633		
Frais de développement en cours	0	3 524 387	1 806 732
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	881 667		26 943
Autres installations, agencements, aménagements	596 504		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	179 863		9 412
Emballages récupérables et divers			
Avances et acomptes	113 538		
<b>TOTAL</b>	<b>1 771 571</b>	<b>3 524 387</b>	<b>1 843 087</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	62 207		15 447
<b>TOTAL</b>	<b>62 207</b>		<b>15 447</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 481 797</b>	<b>3 524 387</b>	<b>1 858 534</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin de période	Réev. Lég. Val. Origine à fin de période
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement	(3 524 387)			
Autres immobilisations incorporelles			123 633	
Frais de développement en cours			5 331 119	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions		295 017	613 592	
Installations techniques, matériel et outillages industriels			596 504	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			189 275	
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers			113 538	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>(3 524 387)</b>	<b>295 017</b>	<b>6 967 661</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 374	75 280	
<b>TOTAL</b>		<b>2 374</b>	<b>75 280</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(3 524 387)</b>	<b>297 391</b>	<b>7 042 941</b>	

Les frais de recherche et développement activés étant liés à des projets non finalisés en 2020, les amortissements n'ont pas débuté. Par conséquent, pour une meilleure lecture des comptes ils ont été reclassés du poste « frais d'établissement, recherche et développement » au poste « frais de développement en cours ».

**5.2. Etat des amortissements et provisions**

	Amortissements : Situations et mouvements de la période			
	Début de la période	Dotations de la période	Éléments sortis reprises	Fin de la période
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	74 040	6 170	0	80 120
Frais de développement en cours	0	0	0	0
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	492 818	85 270	105 832	472 257
Installations générales, agencements divers	65 905	58 414		124 319
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	58 610	37 546		96 156
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>617 333</b>	<b>181 230</b>	<b>105 832</b>	<b>692 731</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>691 373</b>	<b>187 400</b>	<b>105 832</b>	<b>772 941</b>

	Provisions : Situations et mouvements de la période			
	Début de la période	Dotations de la période	Reclassement	Fin de la période
Frais d'établissement, recherche et développement	1 263 418		(1 263 418)	0
Frais de développement en cours	0	0	1 263 418	1 263 418
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>1 263 418</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 263 418</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 263 418</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 263 418</b>

La valeur brute des frais de recherche et développement en-cours s'élève à 5 331 K€.

La dépréciation de 1 263 K€ correspond aux dépenses relatives au projet Phagoburn, arrêté en 2018.

Les analyses réalisées en 2018 ayant affichées des résultats négatifs, les phages n'étaient pas utilisables et le projet ne pouvait donc en l'état pas donner lieu à des revenus ultérieurs. Par conséquent le montant total des frais activés sur ce projet avait été déprécié en 2018, par principe de prudence, en attendant la reprise éventuelle du projet.

Au 31 décembre 2020, les frais nets activés en immobilisations en-cours s'élèvent à 4 068 K€. Ils correspondent notamment aux frais relatifs au développement de différents actifs :

- PSEUDO pour un montant de 1 772 K€ ;
- STAPH pour un montant de 2 295 K€.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des brevets. La société dispose de quatre familles de brevets (2 pour les phages anti-*pseudomonas aeruginosa*, 1 pour les phages anti-*Staphilococcus aureus* et 1 pour les phages anti-*E.Coli*). Ces brevets sont accordés dans certains territoires et en cours d'instruction dans d'autres.

**5.3. Analyse et échéance des créances**

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	75 280		75 280
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	307	307	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 379	2 379	
Impôts sur les bénéfices	512 042	512 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 033	166 033	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	134 266	11 930	122 336
Charges constatées d'avance	77 824	77 824	
<b>TOTAL</b>	<b>968 131</b>	<b>892 852</b>	<b>75 280</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Les autres immobilisations financières correspondent exclusivement à des dépôts de garantie.

Les débiteurs divers correspondent :

- au fonds de garantie de la subvention européenne liée au projet PHAGOPROD pour 122 336 euros. Le fonds de garantie devrait être libéré à la fin du projet;
- aux fournisseurs débiteurs pour 11 930 euros.

**5.4. Produits et avoirs à recevoir**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR		18 633.60
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	2 379.12	1 680.19
<b>TOTAL</b>	<b>2 379</b>	<b>20 314</b>

**5.5. Capital Social et variation des capitaux propres**

Au 31 décembre 2020, le Capital Social s'élève à 4 230 687euros.

Il est divisé en 4 230 687 actions de 1 € de valeur nominale chacune

La variation du Capital Social sur la période est la suivante :

Actionnaires	Quantité			Valeur		
	Actions ordinaires	Actions P1	BSA T2	Actions Totales	Valeur titres	Montant du Capital Social
<b>31/12/2019</b>	1 627 560	1 666 134	373 055	3 293 694	1,00 €	3 293 694 €
<b>31/12/2020</b>	1 627 560	2 603 127	373 055	<b>4 230 687</b>	<b>1,00€</b>	<b>4 230 687 €</b>
<b>Variation</b>	-	936 993	-	936 993	1,00 €	936 993 €

Le tableau de variation des capitaux propres est le suivant :

<i>en euros</i>	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation de Capital du 10 janvier 2020	Augmentation de Capital du 28 mai 2020	Réaffectation prime d'émission 28 mai 2020	Augmentation de Capital du 11 décembre 2020	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital Social	3 293 694		205 694	294 832		436 467		4 230 687
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 483 148		212 893	305 151	- 9 483 148	1 081 867		1 599 911
Réserves légales				-				-
Autres réserves					9 483 148			9 483 148
Report à nouveau	-7 418 523	-1 221 868						- 8 640 391
Résultat de l'exercice	-1 221 868	1 221 868					-1 395 340	-1 395 340
								-
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 136 451</b>		<b>418 587</b>	<b>599 983</b>	-	<b>1 518 334</b>	<b>- 1 395 340</b>	<b>5 278 015</b>

### 5.6. Capital potentiel

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par type d'instrument financier au 31 décembre 2020

	Nombre	Parité	Nb d'actions maximum à émettre
<b>Capital potentiel</b>			
BSPCE 2017	49 958	1 pour 1	49 958
BSPCE 2018	36 750	1 pour 1	36 750
BSPCE 2019	44 500	1 pour 1	44 500
BSPCE 2020	263 000	1 pour 1	263 000
<b>Nombre d'actions potentielles</b>			<b>394 208</b>
<b>Nombre d'actions existantes</b>			<b>4 230 687</b>
<b>Dilution globale</b>			<b>8,52 %</b>

L'impact de la dilution globale sur la situation des associés suite à l'exercice de la totalité des instruments détaillés ci-dessus serait de :

Effet de la dilution sur le bénéfice par action	Situation de l'actionnaire avant	Situation de l'actionnaire après
Pour 1 euro de bénéfice par action	1,000000	0,914764

Les caractéristiques des instruments de capital émis sont récapitulées ci-dessous.

- **BSPCE :**

Le nombre de BSPCE au 31 décembre 2020 est au nombre de 394 208, soit :

- 49 958 BSPCE 2017
- 36 750 BSPCE 2018
- 44 500 BSPCE 2019
- 263 000 BSPCE 2020

### 5.7. Avances conditionnées

Au 31 décembre 2020, il existe des avances récupérables pour 766 667 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Avance PHAGOGRAMME contractée auprès de BPI France
  - Montant reçu : 66 667 €
  - Solde des fonds, pour un montant de 51 215 € - en attente de finalisation du projet
- Avance PHAGOSCLIN contractée auprès de BPI France
  - Montant reçu : 700 000 €
  - Remboursement forfaitaire minimum : 400 000 €
  - Solde des fonds, pour un montant de 300 000 € - en attente de finalisation du projet

Echéancier prévisionnel de remboursement :

Projet	< 1 an	1 à 5 ans	5 ans
Phagogramme		66 667	
Phagosclin	51 500	650 000	
<b>Totaux</b>	<b>51 500</b>	<b>716 667</b>	<b>-</b>

### 5.8. Etat des provisions

PROVISIONS	Début de la période	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin de la période
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 312 778		49 360	1 263 418
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>1 312 778</b>		<b>49 360</b>	<b>1 263 418</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 312 778</b>		<b>49 360</b>	<b>1 263 418</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			49 360	

### 5.9. Analyse et échéances des dettes



Les dettes fournisseurs et comptes rattachées sont principalement constituées de factures non parvenues pour 65 895 euros et de factures fournisseurs pour 706 109 euros.

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	66 667		66 667	
Fournisseurs et comptes rattachés	772 004	772 004		
Personnel et comptes rattachés	135 444	135 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	485 412	485 412		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	71	71		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	32 091	32 091		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 491 689</b>	<b>1 491 689</b>		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

**5.10. Charges à payer et avoirs à établir**

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	65 895	89 935
PROVISIONS CONGES PAYES	69 192	72 183
AUTRES REMUNERATIONS A PAYER	66 204	111 659
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	29 122	31 752
CHARGES A PAYER	29 139	49 205
ETAT IMPOTS A PAYER	21 584	16 539
<b>TOTAL</b>	<b>281 137</b>	<b>371 272</b>

**5.11. Charges et produits constatés d'avance**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		717 510
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		<b>717 510</b>

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	77 824	317 239
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>77 824</b>	<b>317 239</b>

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges de location et de copropriété pour 58 395 euros et d'assurance pour 11 459 euros.

**5.12. Production immobilisée**

La production immobilisée sur la période est de 1 807 K€ et correspond aux frais de développement activés sur la période.

**5.13. Autres achats et charges externes**

Au 31 décembre 2020, les autres achats et charges externes sont répartis comme suit :

<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Sous-traitance	741 551	
Conseil informatique	22 575	34 475
Electricité	49 683	
Achat de petits matériels et consommables	759 398	957 658
Infogérance	4 409	20 494
Crédit-bail mobilier	8 556	
Locations	276 262	345 048
Charges locatives	89 970	26 973
Entretien et réparations	48 890	117 760
Assurances	24 476	23 590
Documentation		49 000
Personnel intérimaire	21 083	21 100
Honoraires et frais d'actes	964 667	623 217
Cadeaux	2 850	
Catalogues et imprimés	53	1 326
Transport de biens	50 289	37 077
Frais de déplacement, missions, réceptions	18 435	68 879
Téléphonie et internet	13 563	12 350
Services bancaires	7 463	4 853
Cotisations et concours divers	17 308	7 374
<b>Totaux</b>	<b>3 121 753</b>	<b>2 351 322</b>

#### **5.14. Produits exceptionnels sur opérations de gestion**

Les produits exceptionnels sont relatifs aux subventions investissements.

Les subventions obtenues par la Société et en cours sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Subvention PHAGOPROD contractée auprès de la Commission Européenne
  - Montant total de la subvention : 2 446 712 euros (sur la base du budget)
  - Fonds reçus au 31 décembre 2020 : 1 792 776 euros
- Subvention PHAGOGRAMME contractée auprès de BPI France
  - Montant total de la subvention : 235 763 euros
  - Fonds reçus au 31 décembre 2020 : 133 333 euros

Les produits de subventions reconnus au titre du l'exercice 2020 s'élèvent à 1 605 K€ : 1 529 K€ pour PHAGOPROD et 76 K€ pour PRAGOGRAMME.

#### **5.15. Impôt sur les sociétés et déficits reportables**

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (CIR).

Les travaux de Recherche et Développement de la société ont dégagé, au titre de 2019 un CIR de 1 028 K€ dont le remboursement a été demandé et perçu en avril 2020.

Au titre de l'exercice 2020, le crédit d'impôt recherche est évalué à 512 K€. Le compte comprend également une régulation du CIR 2019 qui était surestimé de 98 K€ et qui a été remboursée.

Les bases de calcul sont les suivantes :

Base	déc-20
Personnel	1 354 646
Dotations	51 454
Brevets	143 557
Sous traitance R&D	210 170
Subvention	647 107

Par ailleurs, la société bénéficiait au 31 décembre 2019 d'un déficit reportable de 11 421 901 euros. Au 31 décembre 2020, le montant s'élève à 13 219 557 euros.

### 5.16. Informations complémentaires

- Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Employés	19	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	

- Engagements hors bilan

#### Indemnités de départ à la retraite

En 2019, le montant estimé de l'engagement au titre des indemnités de retraite était estimé à 70 502 euros.

Au 31 décembre 2020, compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 0.98%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 68 622 euros.

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- Evolution des rémunérations : 1.5%
- Turn-over : moyen
- Mortalité : INSEE 2018
- Age de départ en retraite : 62 ans

Cf note 4.9

#### Dons

Des dons de lots de cocktails bactériophages et de produits placebo d'une valeur estimée de 380 k€ ont été promis à la condition de la conclusion d'un futur accord encadrant des essais cliniques.

- Parties liées

Sur l'exercice il n'a pas été répertorié de transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec des parties liées.